

LA ROYAUTÉ DE MARIE PENDANT LES NEUF PREMIERS SIÈCLES

Le Congrès national de Boulogne et la « mission mariale nationale » qui l'a préparé ont mis à l'ordre du jour la doctrine, trop peu étudiée encore, de la Royauté de Marie. En cette matière, comme en toute autre, il importe au théologien de remonter aux sources. Il lui faut patiemment recueillir les données de l'enseignement primitif et, dans la mesure où le permettent les documents, s'efforcer d'en suivre le développement au cours des âges. A cette condition, il ne risquera pas de céder à la fantaisie ou à l'arbitraire et de construire en dehors du réel. Aussi bien cette préoccupation s'est-elle manifestée dès le moment où la question fut abordée avec quelque ampleur. La documentation, il est vrai, était rudimentaire. Quelques textes, toujours les mêmes, où les apocryphes entraient pour une grande part, en faisaient tous les frais. En dépit de ces déficiences, le souci était louable de garder le contact étroit avec la tradition, et c'est dans cet esprit que l'enquête a été reprise de nos jours avec plus de rigueur. Déjà le travail, particulièrement neuf, du docteur de Gruyter fournit aux chercheurs un sérieux appoint¹, mais il n'est pas à ce point définitif que l'on doive renoncer à le parfaire². Ces pages voudraient donc sim-

1. *De Beata Maria Regina*. Disquisitio positivo-speculativa. Bois-le-Duc, Teulings (ou Turin, Marietti), 1934, in-4, vii-176 p. — Cf. A. Teetaert, O. M. C., dans *Maria Koningin*, Verslagboek der vijfde Mariale Dagen, 1935, Tongerlo, 1935, p. 53-136.

2. C'est ce que font remarquer entre autres le P. Lajeunie dans le *Bulletin de la Société française d'Études mariales*, 1935, p. 74-76, ou Dom B. Reynders, dans *Bull. de Théol. anc. et méd.*, III, 6. Les premiers témoignages apportés par l'auteur se limitent à saint Ephrem, qui est douteux, et à saint Pierre Chrysologue († 451). Viennent ensuite saint Saphrone



plement y contribuer pour une part et, prolongeant les premiers résultats, enrichir quelque peu le dossier.

Dans un domaine aussi vaste, il est opportun de sérier le travail, en délimitant, autant que faire se peut, les grandes phases du développement doctrinal. Une première coupure très nette, apparaît, vers le milieu du xv^e siècle, avec les suspensions d'un Érasme ou les attaques plus directes des Protéstantes, avant même les assauts non moins destructeurs du Jansénisme¹. Jusqu'à cette époque, la Royauté de Marie était admise sans conteste; il va falloir maintenant entamer des polémiques contre des adversaires déclarés. En même temps, et sans doute par contre-coup, la théologie systématique lui consacre plus de place et se l'incorpore définitivement. Les auteurs s'attacheront principalement, à la suite de Ferdinand de Salazar², à déterminer les fondements doctrinaux qui justifient le royal privilège, mais certains d'entre eux, comme Suarez et Théophile Raynaud, ne négligent point d'en préciser le sens.

Pour la période antérieure, il est plus malaisé de trouver une ligne de démarcation bien tranchée. Cependant, si l'on tient compte de ce que la théologie orientale, jusqu'ici en pleine évolution sur ce point, se fixe à peu près définitivement avec

de Jérusalem (+ 638) et saint Ildéfonse de Tolède (+ 669). D'autre part après Canisius et Suarez, on ne voit figurer que les seuls Grignon de Montfort et saint Alphonse de Liguori. Bellarmin, Théophile Raynaud, Ripalda, Contenson, etc., ne sont pas cités, sans parler des Novato, Vega, Georges de Rhodes, et des autres, qui traitent *ex professo* la question. On voit donc qu'il y a moyen de prolonger l'enquête au delà et en deçà de ses limites actuelles.

Ceci d'ailleurs ne veut point dire que le présent essai n'ait pas lui non plus ses imperfections et ses lacunes. Il vise surtout à stimuler les recherches en laissant entrevoir que nous ne sommes point aussi pauvres que nous le pensions.

1. De Gruyter, *op. cit.*, p. 109, note 2, préfère s'arrêter à la période du Jansénisme plutôt qu'à la Réforme. Ce n'est pas tenir suffisamment compte des faits : attaques directes de Protéstantes contre la Royauté de Marie et développement du point de vue strictement théologique.

2. *Expositio in Proverbia Salomonis*, in cap. VIII, vers. 15 et 16. Paris, 1625, col. 586-600.

saint Jean Damascène, on aura sans trop de mal un autre point de repère. De même, l'enseignement de l'Occident, étroitement solidaire du passé jusqu'à l'époque carolingienne, va s'immobiliser pour un temps sur les données acquises. C'est donc vers le viii^e ou ix^e siècle qu'il faut situer la seconde coupure, et, bien que l'introduction de semblables divisions dans un développement doctrinal continu ait toujours quelque chose d'assez arbitraire et approximatif, nous pouvons en définitive distinguer trois phases principales : des origines au seuil du Moyen Âge, du Moyen Âge à l'aurore des temps modernes, et du xv^e siècle à nos jours.

Seule la première période nous retiendra présentement, quitte à lui donner plus tard la suite qu'elle comporte. Elle s'avère tout de suite particulièrement importante, en même temps que d'un maniement délicat. Il s'agit en effet de déceler, parmi des textes et documents assez rares, les premiers éléments d'une doctrine qui s'épanouira peu à peu, comme aussi de déterminer les influences qui en alimentent la croissance. A vrai dire, ce travail n'est possible qu'à la lumière de l'enseignement plus explicite des âges postérieurs. Lui seul nous permet de discerner dans leur germe les développements futurs, de même que la majesté du chêne révèle seule les virtualités contenues dans le gland¹. Si le péril reste grand de transposer indûment les données et d'antidater les conceptions au détriment de la réalité objective, il ne faut pas renoncer à employer ici une méthode régressive dont le bénéfice apparaît évident².

I. — Les Origines

L'on se contente encore trop souvent, surtout en théologie mariale, de témoignages controuvés. Nous n'en sommes pourtant plus, heureusement, au temps des tranquilles et candides assertions dans le genre de celles-ci : « Pour moi, déclare un

1. Cf. P. Aubron, *la Médiation universelle de la Sainte Vierge*, dans *Nouv. Rev. Théol.*, 1938, p. 12.

2. Cf. A. Gardeil, *la Réforme de la théologie catholique : Idée d'une méthode régressive*, dans *Rev. Thom.*, 1903, p. 5-19.

estimable auteur du xvii^e siècle, je ne crois pas que je me doive mettre en soin de chercher des preuves de sa Royauté (de Marie), puisque à peine saurait-on lire trois lignes où saint Isidore, saint Augustin, saint Jérôme, saint Athanase, saint Épiphanes, saint Jean Chrysostome, saint Jean Damascène, saint Ildephonse, saint Bernard, saint Anselme, saint Pierre Chrysologue, Rupert et les autres qui parlent d'elle, qu'incontinent elle ne soit appelée Dame, Reine et Impératrice, et honorée d'autres semblables noms¹. »

Indépendamment d'une exagération manifeste, cette belle documentation n'est plus recevable, puisque la critique a dû faire une coupe sombre dans les anciens domaines des Augustin, Jérôme, Athanase, Épiphanes ou Chrysostome, sur lesquels elle s'appuie. A s'en tenir aux cinq ou six premiers siècles, il n'en peut subsister que le témoignage très bref de saint Pierre Chrysologue. Ajoutons-y celui de saint Éphrem ; c'est encore bien peu, d'autant plus que ce dernier ne laisse pas d'être suspect. Les textes allégués appartiennent en effet à l'édition d'Assemani et sont assez mal établis². Ils n'ont pas, d'autre part, leur correspondant dans les *Carmina misibena* ou les nombreux *Hymni et sermone*s édités par Mgr Lamy. Le doute s'accroît encore devant le silence des auteurs syriaques qui dépendent étroitement du diacre d'Édesse, comme Isaac d'Antioche, Isaac de Ninive ou Jacques de Saroug³.

Dans ces conditions, il convient de reprendre l'enquête par la base et de nous reporter, ni plus ni moins, au chapitre premier de l'Évangile selon saint Luc. Là est le point de départ de tous les développements ultérieurs.

Commençons par relire le récit de la Visitation. « Dès qu'Élisabeth eut entendu la salutation de Marie, l'enfant tressaillit dans son sein, et elle fut remplie du Saint-Esprit. Et élevant la

1. P. Fr. Poiré, *la Triple couronne de la B. V. Mère de Dieu*, t. II, ch. xii, § 2 (éd. de Solesmes, Paris, 1858, t. II, p. 100).

2. On en trouvera un certain nombre, avec les réserves nécessaires, dans de Gruyter, *op. cit.*, p. 78 et 79.

3. Tout au moins en ce qui concerne les textes traduits dans une langue plus accessible au profane que le syriaque.

voix, elle s'écria : « Vous êtes bénie entre les femmes et le fruit de vos entrailles est béni. Et d'où m'est-il donné que *la mère de mon Seigneur* vienne à moi ?¹ »

La Mère de mon Seigneur, ἡ μήτηρ τοῦ κυρίου μου !

Il y a longtemps que les Pères et les théologiens — saint Cyrille d'Alexandrie tout le premier — ont souligné les rapports entre cette expression et l'affirmation de la maternité divine. Ils y ont vu avec raison une formule de transition entre le *Mater Jesu* des Évangiles et le *Mater Dei* des siècles postérieurs. Mais si le terme *Κυρίου*, dans la langue du Nouveau Testament, manifeste la divinité du Christ, il en souligne également, et même principalement, la Souveraineté². En simple logique, il faut voir dans le *Mater Domini* d'Élisabeth, non seulement une préparation du *Mater Dei* ou du *Deipara* futur, mais le premier pas vers le qualificatif de *Domina* appliqué à Marie³.

L'attitude même d'Élisabeth confirme cette exégèse. La mère du serviteur s'incline devant la Mère du Souverain. Elle en perçoit déjà l'éminente dignité et s'étonne de la voir venir vers elle la première. Toutes ses paroles traduisent une révérence profonde. A ses yeux, la Mère du Seigneur participe manifestement à la grandeur de son fils : elle est, ne disons pas encore, si l'on veut, une Souveraine, mais, selon le terme si beau de notre Moyen Age, une *Dame*, *κυρία*⁴.

1. Luc, I, 41-43 (trad. Crampon).

2. L. Cerfaux, *le Titre Kyrios et la dignité royale de Jésus*, dans *Rev. des Sc. Phil. et Théol.*, 1922, p. 40-71, et 1923, p. 125-153. — Cf. 1931, p. 27-51 et 417-452.

3. C'est encore M. le chanoine L. Cerfaux qui, dans un rapport présenté au Congrès marial de Bruxelles en 1921, dégageait vigoureusement cette conclusion : « Le Christ, dit-il, a été présenté avant tout dans les versets précédents du ch. I comme le *Roi*, successeur de David, *κύριος* prend donc ici son sens ordinaire qui en fait le synonyme de *δеспότης* ou de *βασιλεύς*. La mère du Souverain, c'est elle-même la Souveraine, la Reine Mère, comme nous dirions, titre qui lui donne dignité et pouvoir dans le Royaume messianique à côté de son Fils. » *Mémoires et rapports* (section française), Bruxelles, 1922, t. I, p. 39.

4. « Élisabeth reconnaît solennellement que Marie est placée bien au-dessus d'elle et qu'elle-même est de beaucoup son inférieure. Elle

C'est vers ce sens que s'acheminent certains commentaires patristiques, celui d'Origène par exemple, ou de saint Ambroise qui s'en inspire. Bien plus, s'il faut en croire un texte transmis par la chaîne exégétique de Macaire Chrysocéphale et conservé dans la récente édition du docteur Max Rauer, Origène lui-même aurait explicitement adopté cette interprétation :

« Pourquoi ne saluer la première ? Serais-je celle qui engendre le Sauveur ? C'était à moi de venir vers vous, car vous êtes bénie entre toutes les femmes, vous, la Mère de mon Seigneur, vous, ma Souveraine, σὺ μήτηρ τοῦ Κυρίου μου· σὺ ἐμὴ Κεφαλή¹. »

A ce point de vue nouveau, l'emploi de l'expression *Mater Domini* n'apparaît plus négligeable. Il est assez fréquent dans Clément d'Alexandrie, Origène, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, Gaudence de Brescia, bien qu'aux premiers siècles on s'en tienne surtout au titre de « Vierge », « bienheureuse Vierge Marie », « sainte Marie », ou plus tard « Marie Mère de Dieu », « Vierge Mère de Dieu, Παρθένος Θεοτόκος ». La formule ira même s'amplifiant, par exemple dans saint Éphrem.

Beata es, Maria, quia mater effecta es gloriosissima Domini regum...
Beata es, o Maria, quia digna fuisti ut mater fieres Domini
[omnium creaturarum].²

Où bien encore dans une homélie qui paraît appartenir à Basile de Séleucie († 459) : « La Sainte Mère du Seigneur de toutes choses et véritable Mère de Dieu³. »

Saint Jérôme ajoute même une affirmation de prééminence : *Maria virgo mater Domini inter omnes mulieres primatum tenet*⁴, tandis que saint Augustin, cédant à son goût pour l'antithèse, lui parle comme un sujet à sa reine. » P. M. Willam, *la Vie de Marie, mère de Jésus* (trad. R. Guillaume), Paris, Casterman, 1938, p. 82. C'est nous qui soulignons.

1. *Origenes' Werke*, t. IX. *Hom. in Lucam*, éd. Max Rauer, Leipzig, 1930, p. 48 (Hom. VII). — Cf. P. G., 13, 1901 C.
2. *Hymni de B. M. XVI*, 6 (éd. Lamy, t. II, col. 590. — Cf. 536 et 548), et *Hymni de ecclesia et virginitate*, XV, 4 (éd. Lamy, t. IV, col. 332).
3. Orat. 39 *In SS. Desparae ann. P. G.*, 85, 448 A.
4. *Hom. in die Dom. Paschae* (édit. D. G. Morin, dans *Anecdota Marc-Asolana*, t. III, pars II, p. 414. — Cf. P. 393).

se plaît à montrer le Christ, fils et Seigneur de Marie tout ensemble. *Ipse Dominus Mariae, ipse filius Mariae*¹. Bref, une idée est en marche, qui ne tardera pas à s'épanouir au grand jour.

Un fait, très secondaire en apparence, intervient dans cette évolution. Et *nomen Virginis Maria*, souligne saint Luc (I, 27). Cette appellation ne devait pas rester plus inaperçue que celles de Jean, de Jésus ou de Pierre. Pour des gens férus de science étymologique, et cédant volontiers à un penchant prononcé pour le symbolisme, il était normal de chercher à déceler le sens caché dans ce mot plein de mystère et de grâce : MARIE².

Des diverses interprétations proposées, saint Jérôme nous donne un catalogue à peu près complet dans son *Liber de Nominibus hebraicis* :

Mariam plerique aestimant interpretari, *illuminant me isti*, vel *illuminatrix*, vel *symyna maris*, sed mihi nequaquam videtur. Melius autem est ut dicamus eam sonare *stellam* (stillam ?) *maris*, sive *amarum mare* : *sciendumque quod Maria, sermone Syro, DOMINA nuncupatur*³.

Ainsi, au dire d'un témoin autorisé, nous retrouvons dans le nom même de Marie l'idée de souveraineté qu'insinuaient déjà les paroles d'Élisabeth : *Maria, sermone syro, DOMINA nuncupatur*. Que cette étymologie soit basée sur le syriaque ou sur l'araméen, qu'elle soit scientifique ou vulgaire, peu importe présentement⁴ ; il suffit qu'elle ait été reçue et que nous en puissions constater l'influence⁵.

1. *In Io. Evang.*, t. VIII, 9. P. L., 35, 1456.

2. « On peut découvrir un grand trésor dans de très simples noms, disait saint Jean Chrysostome. Les noms sont en effet le mémorial d'une foule de choses. » *In Epist. ad Rom. hom. XXXI*, I. P. G., 60, 667.

3. P. L., 23, 842. On peut ajouter à cette liste l'interprétation que retient saint Ambroise : *Deus ex genere meo* (*De Instit. virg.*, v, 33. P. L., 16, 314 A).

4. Cf. *Dict. de la Bible*, art. *Marie* (H. Lesêtre), t. IV, col. 774-776 ; M. J. Lagrange, *Évangile selon saint Luc*. Paris, 1921 (2^e éd.), p. 27 et 28 ; et surtout O. Bardenhever, *Der Name Maria, Geschichte der Deutung desselben* (dans *Biblische Studien*, t. I, fasc. I, Fribourg-en-B., 1895).

5. En parcourant les *Onomastica sacra* publiés par J. Martianay,

De là à montrer en Marie la justification de son nom et à professer distinctement sa souveraineté, la distance n'est pas grande. Saint Jérôme ne la franchit pas, car son texte ne comportait pas de commentaires, mais d'autres le feront pour lui. Saint Pierre Chrysologue, écrivant au début du ve siècle, s'en inspire visiblement, et de la sorte son témoignage n'apparaît plus, comme auparavant, entièrement isolé du passé. Il en est le prolongement naturel et le fruit.

Ante causam dignitas virginis annuntiator ex nomine : nam Maria Hebraeo sermone, Latine DOMINA nuncupatur : vocat ergo (eam) angelus *dominam*, ut *dominatoris genitricem* trepidatio deserat servitutis, quam nasci, et vocari *dominam* ipsa sui germinis fecit et impetravit auctoritas¹.

Et plus loin :

Quae vocatur ab angelo *domina*, ipsa se cognoscit et confitetur ancillam².

Ces textes — peut-être un peu corrompus, mais dont l'authenticité paraît sérieuse³ — sont particulièrement révélateurs dès qu'ils sont replacés dans leur cadre historique. On y trouve réunis harmonieusement les deux points de départ examinés jusqu'ici. La Mère du Seigneur, *dominatoris genitrix*, doit à ce

éditeur de saint Jérôme (1699, dans *P. L.*, 23, 1145-1296), Paul de Lagarde (1870 et 1887) ou Franz Wutz (1914-1915 dans *Texte und Untersuchungen*, t. XLII), on peut enregistrer ces variantes : Maria = Domina, dominans, dominatrix, domina maris. *Μερία* = *μερία*, *μερία ἡμῶν*, *χριστιόνομα*.

Saint Jérôme s'est inspiré de ses prédécesseurs, mais il ajoute également son point de vue personnel : *melius est autem ut dicamus...* Pour ce qui concerne l'interprétation « syriaque », il paraît bien se référer à une opinion admise. Nous n'en trouvons pas trace toutefois dans ce qui nous reste d'Origène, puisqu'il est entendu que le prétendu *Origenianum lexicon* édité par Martianay (*P. L.*, 23, 1203-1254) n'appartient pas au maître d'Alexandrie. (Cf. E. Tisserant, *Revue Biblique*, 1913 (X), p. 76-78.)

1. Serm. 142. *De Annuntiatione D. Mariae Virginis*. *P. L.*, 52, 579 C. 2. *L. c.*, col. 582 B. A noter aussi cette belle expression : « Vere benedicita, quae et divini germinis suscepit gloriam, et regina totius existit *castitatis*. » *Ibid.*, 584 A.

3. Le P. Jugie croit qu'il n'est pas possible de révoquer en doute l'authenticité de ce sermon. *Échos d'Orient*, 1923, p. 147.

titre même d'être appelée Souveraine, et cette dignité éclate jusque dans son nom, *dignitas virginis annuntiator ex nomine*. Même si Marie se déclare la servante du Seigneur, elle est véritablement *Domina*.

On songera sans doute que ces termes, *κυρία*, *Domina*, sont, en soi, d'une signification assez vague, et, par suite, d'un emploi fort généralisé. De fait, il serait facile de montrer qu'ils sont appliqués souvent à des personnes qui n'ont rien de royal. Cependant, ne perdons pas de vue qu'ils expriment toujours une dignité, une excellence quelconque, et que, par suite, ils peuvent fort bien s'attribuer à une reine véritable, tout en n'impliquant pas par eux-mêmes cet usage particulier et restreint. Leur portée exacte dépend étroitement du sujet auquel ils sont appliqués. « Omnis regina est domina, et non e contra », dira justement saint Albert le Grand¹. Or déjà le seul fait que le Christ-Seigneur, *Κυρίος*, *Dominus*, est véritablement Roi et Souverain de toutes choses nous invite à voir dans sa Mère, — *Mater Domini*, *ἡ μήτηρ τοῦ Κυρίου*, non seulement une *Dame*, mais encore une *Souveraine*, participant à la grandeur royale de son fils.

Que tel fut le cheminement de la pensée primitive, un nouveau recours au texte de saint Luc permettra de le saisir.

Le céleste messager le dit clairement à la Vierge de Nazareth, son Fils sera Roi. « Il sera grand, on l'appellera le Fils du Très-Haut, le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David son père ; il régnera éternellement sur la maison de Jacob, et son règne n'aura point de fin². » Tout le Nouveau Testament et l'enseignement des premiers siècles ont fait écho à ces paroles. Le Christ est le « Roi des rois », le « Seigneur des seigneurs », et Marie est sa Mère. « La Mère virginale, dit saint Grégoire de Nazianze, a engendré le Roi de l'univers entier³. » « Salve, sancta parens, *enixa puerpera Regem* », chante Sédulius⁴. Prudence célèbre la

1. *Mariale*, q. 163, § III (éd. Borgnet, t. XXXVII, p. 238).

2. Luc, I, 32 (trad. Crampon).

3. *Poemata dogm.*, XVIII, 58. *P. G.*, 37, A.

4. *Carmen Paschale*, II, 63. *P. L.*, 19, 599 A (*Corpus de Vienne*, t. X, p. 48).

Vierge qui « s'étonne d'avoir enfanté l'Homme-Dieu, le Souverain Roi¹ », et saint Éphrem met sur ses lèvres le nom de « Mère du Roi² ». Ce titre lui convient bien en effet, encore que l'on se montre très sobre pour le lui décerner. En célébrant la Royauté du Christ, on ne laisse pas, par contre-coup, d'exalter la dignité de sa Mère et de préparer ainsi les voies à une affirmation plus directe de sa Royauté. Comment en effet ne pourrait-on pas finir par attribuer le nom de Reine à celle qui est la « Mère du Roi du ciel et de la terre³ » ?

Ce passage d'une idée à l'autre — et qu'il ne faut pas isoler des faits déjà signalés — est parfaitement visible dans l'admirable homélie de Chrysippe de Jérusalem († 479) rééditée par le P. Jugie⁴. Le psaume XLIV sert de thème à l'auteur, qui s'applique à en rechercher le sens profond⁵ :

Écoute, ma fille... ma parole s'adresse à toi qui dois être l'épouse du Grand Roi⁶... Oublie ton peuple et la maison de ton père... Ton origine est inférieure à la dignité que tu vas acquérir en ton ineffable conception. Car je suis Prophète et Roi, moi qui te vais donner d'enfanter, et toi tu seras déclarée MÈRE DU ROI, qui est Seigneur non des empires terrestres, mais célestes. Oublie ton peuple..., ne prête plus attention à cette parenté inférieure, car TU SERAS MUÉE EN UNE CÉLESTE REINE⁷. Écoute de quel amour te poursuit celui qui est le créateur et le Seigneur de toutes choses. Car le Roi est épris de ta beauté... Ne crois pas que tu engendreras un homme, car il est ton Seigneur et tu l'adoreras⁸.

1. *Ditchoacon*, XVII, P. L., 60, 102 A.

2. *Hymni de B. M.* XIX, 12 (éd. Lamy, t. II, col. 624).

3. Hésychius de Jér. *Serm.* V, P. G., 93, 1468 A.

4. Dans *Patr. Or.*, t. XIX, p. 336-343.

5. Remarquer que le verset 10, *Adstitit Regina...* n'est pas utilisé, — cela ne viendra que plus tard, — mais seulement le verset suivant, *Audi filia...* que saint Athanase lui aussi applique à Marie, *Ep. ad Marcellinum*, P. G., 27, 16 B. (Cf. Pitra, *Analecta sacra*, t. V, p. 12.)

6. Le « Grand Roi » ici n'est pas le Christ, mais le Père, comme le montre la suite : « Le Roi est épris de ta beauté, le Père te prendra pour épouse. » Il faut être attentif à cette manière de parler qui n'est pas rare, lorsqu'on veut apporter des témoignages en faveur de la « maternité sponsale » de Marie.

7. εἰς βασιλεία γὰρ μεταστήτη (= μεταστῆθη) οὐρανῶν.

8. *L. c.*, p. 339. Le P. Jugie a cru voir dans tout ce passage la question

Mère du Christ qui est Roi, Mère du Roi, et Reine, trois moments d'un mouvement de pensée dont le point de départ est dans les paroles de l'ange et dont Chrysippe nous présente un des premiers aboutissements, et comme un résumé¹. L'évolution est parallèle à celle qui du *Mater Domini* d'Élisabeth nous a conduits au texte de saint Pierre Chrysologue en passant par l'interprétation du nom de Marie. Issu de la même idée, le titre de *Domina*, κυρία, rejoint celui de *Regina*, βασίλισσα, et lui est déjà pratiquement équivalent.

Toutes ces constatations sont précieuses et rompent en partie le silence où paraissent enfermés les premiers siècles. D'autant plus qu'il est encore possible de les enrichir, non seulement par un dépouillement plus minutieux des documents, mais surtout par des apports nouveaux. Sans attribuer aux manifestations du sentiment populaire plus d'importance et de rigueur doctrinale qu'elles ne comportent, on aurait tort en effet de les passer sous silence. Souvent mieux que des textes, où dominent la polémique et l'examen des problèmes plus importants, elles font saisir sur le vif comment les fidèles se représentent la Mère de Jésus, quelle idée ils en ont.

Les peintures des Catacombes sont de ce point de vue particulièrement révélatrices. Nous y retrouvons à plusieurs reprises une scène qui sera souvent reproduite plus tard et contribuera pour une grande part à la formation du type bientôt classique de la Vierge-Reine. Le premier exemple remonte au début du 11^e siècle et peut se voir dans la *Cappella Greca* de la Catacombe du péché originel. Tout autre semble la pensée de Chrysippe. C'est le Roi qui vient vers sa servante (cf. p. 336), pour en faire une Reine. Qu'elle oublie donc ses humbles origines ; elle n'est plus de son peuple, qui ne lui apporte qu'indignité de race et humble condition.

1. Peut-être est-il possible de faire état d'une homélie, *In Annuntiationem Deiparae et contra Arium impium*, qui figure parmi les *Spuria* de saint Jean Chrysostome (P. G., 62, 763-768) et paraît dater de la seconde moitié du 4^e siècle. On y trouve cette phrase expressive : « L'ange dit à Marie : *Salut, plume de grâce*. Il s'adresse à sa co-servante du Seigneur, comme à une *Souveraine*, comme à celle qui est déjà devenue la *Mère du Seigneur* » (col. 765). Le Nain de Tillemont (*Mémoires*, t. XI, 400) est d'accord avec Combefils pour rejeter l'authenticité, mais ne propose pas de date ni de nom d'auteur.

de Priscille. La Vierge tient l'Enfant sur ses genoux, pendant que les Mages s'approchent avec empressement. Chose curieuse, si elle n'est pas assise, comme dans les fresques des III^e et IV^e siècles, sur une chaise à haut dossier, « elle porte une coiffure rappelant celles des impératrices de la première moitié du II^e siècle, sans aucun voile par-dessus¹ ». Faut-il voir dans ce trait le souci d'exprimer la majesté personnelle de la Mère du Seigneur? D'aucuns le penseront. Quoi qu'il en soit, il est bon de retenir d'ores et déjà la signification qui s'attachait à la représentation de cet épisode. La Royauté du Christ, devant qui s'inclinent les rois de la terre, est mise au premier rang, mais Marie n'est pas oubliée, et les hommages s'adressent à la Mère comme au Fils². Saint Éphrem n'écrit-il pas tout un dialogue où les Mages entreprennent de la convaincre qu'elle est bien Mère d'un Roi³?

Marie leur dit : « Pour qui cela et pourquoi?... »

Ils lui répondirent : « Votre Fils est roi, et il réunit sur sa tête tous les diadèmes, parce qu'il est le roi de tous, et son royaume est plus haut que le monde et à son empire tout obéit.

— Quand tout cela est-il jamais arrivé, qu'une pauvre femme enfantât un roi? Je suis indigente et dénuée de tout, comment se peut-il que j'aie enfanté un roi?

— *Cela n'est arrivé qu'à vous seule d'enfantier un grand roi*, et par vous la pauvreté sera glorifiée, et les diadèmes s'humilieront devant votre Fils⁴. »

De même ces quelques vers de Prudence — au reste assez médiocres — sont vraisemblablement écrits pour commenter aux fidèles un tableau de ce genre :

Hic pretiosa magis sub virginis ubere Christo
dona ferunt puero myrraque et turis et auri ;
miratur Genitrix tot casti ventris honores
seque deum genuisse, hominem, regem quoque summum⁵.

1. *Dict. arch. chrét.*, art. « Mages » (H. Leclercq), t. X, col. 995.

2. Cf. F. M. William, *op. cit.*, p. 133 et 134.

3. *Hymni et Sermones*, éd. J. Lamy, t. I, col. 129-144.

4. *L. c.*, col. 132 et 134 (trad. H. Leclercq, *l. c.*, col. 988).

5. *Ditochaeon*, XXVII, P. G., 60, 102 A. Cf. *Corpus de Vienne*, t. LXI (éd. J. Bergmann), p. 441.

Ce ne sont là, bien entendu, que des ébauches, des préparations, mais les développements futurs en révèlent l'importance. La simple chaise à dossier ou la cathèdre d'honneur vont se muer en un trône véritable, et, sans attendre qu'on lui mette en tête la couronne, la Mère du Roi des rois va se présenter bientôt avec toute la splendeur d'une Reine. Ainsi apparaît-elle dans le marbre noir du musée Kircher (IV^e siècle) ou les fragments de Damous-el-Karita décrits par le P. Delattre¹, et surtout au VI^e siècle sur les célèbres ampoules de Monza. « La figure la plus mystérieusement grande, écrit à ce propos M. Émile Mâle, est celle de la Vierge : assise de face sur un trône et tenant l'Enfant exactement au milieu de la poitrine, elle a à sa droite les Mages, à sa gauche les Bergers, et jamais *reine* n'eut plus de majesté. Nous voyons naître ici ce magnifique type de la *Vierge Souveraine* que nous retrouverons bientôt aux mosaïques de Saint-Apollinaire-le-Neuf à Ravenne, aux fresques de Santa-Maria Antica à Rome, et, plus tard, au portail de nos églises du XIII^e siècle². »

Devant ces saintes images, le culte se développe. L'âme des fidèles s'emplit de vénération et de révérence pour la digne Mère d'un si grand Roi. L'on devine que cette majesté est à la fois puissante et secourable, et l'on se prend à l'invoquer³. Le nom qui lui convient se presse alors spontanément sur les lèvres : « O Dame, ô Souveraine ! » Au dire de son biographe, ce fut le cri de Marie-Madeleine la pécheresse, touchée par la grâce :

1. *Le Culte de la S. V. en Afrique d'après les monuments archéologiques*, Paris, s. d. (1907), p. 5 et 6. — Cf. *Dict. arch. chrét.*, t. c., col. 1004-1006.

2. *L'Art religieux du XI^e siècle en France*, 3^e éd., Paris, 1928, p. 56. C'est nous qui soulignons.

Pour expliquer l'apparition de ce type désormais classique, M. E. Mâle s'exprime ainsi : « C'est à ce mot d'une grandeur surhumaine : « la Mère de Dieu », que s'attacha désormais la pensée de l'Orient. Ainsi cette jeune fille de Nazareth avait porté dans son sein celui que le monde ne peut contenir ; comment exprimer sa majesté ? Les artistes de Jérusalem l'imaginèrent comme la reine des créatures, et la mirent sur un trône. » Sans contester l'influence du dogme d'Éphèse, les remarques faites ici laissent entrevoir d'autres causes.

3. E. Neubert, *Marie dans l'Église anténiécienne*, II^e part., ch. IV, *Vénération et invocation*, Paris, 1908, p. 255-268.

« *Domina, Domina, Regina totius orbis, per quam humano generi salus advenit, noli me derelinquere*¹. » Jean Moschos, dans *le Pré spirituel*, nous raconte les assauts du démon contre un solitaire du désert : « Ne vénère plus cette image, lui disait-il, et je te laisserai en paix. » Or cette image, souligne Moschos, représentait *Notre Dame* Marie la sainte Mère de Dieu, portant Notre Seigneur Jésus-Christ². » L'archidiaque Théodosius, en ses pèlerinages en Terre sainte, note avec soin les souvenirs qui lui rappellent sa Souveraine : « Magdala, ubi domna Maria nata est. — Ibi est vallis Josaphat... Ibi est ecclesia *domnae Mariae matris Domini*³. » C'est encore la vierge Musa, dont nous parle saint Grégoire dans ses *Dialogues*, et qui, sur le point de mourir, répond à l'invite de Marie : « *Ecce Domina, venio, ecce Domina, venio*. » In qua etiam voce spiritum reddidit⁴. »

Ainsi le culte des fidèles favorise à son tour l'écllosion de la même idée. Un vocabulaire se forme pour l'exprimer, jaillissant d'une conviction intime et profonde. Marie n'est plus seulement une *Dame*, mais *Notre Dame*, la Dame par excellence⁵, la première Dame du céleste royaume, la *Souveraine*, mère du divin Roi. Aussi les Grecs ne vont-ils bientôt plus l'appeler simplement *κυρία*, mais encore, et de préférence, *θεοσινα*⁶.

1. Ce texte est la traduction donnée par Rosweyde dans ses célèbres *Vitae Patrum* (I. I, *Vita S. M. Aegypti*, cap. xvii, P. L., 73, 683 B). La version grecque, attribuée à saint Sophron, est plus sobre (P. G., 87, 3716 B), mais le mot *θεοσινα* y figure. Il revient également à plusieurs reprises dans le récit, et les biographes postérieurs, comme saint Jean Damascène ou Siméon Métaphraste, ont soin de le conserver.

2. *Vitae Patrum*, I. X. *Pratum spirituale*, cap. xlv. P. L., 74, 142 B. — Cf. P. G., 87, 2900 B.

3. *De situ Terrae sanctae*, n. 2 et 10, éd. P. Geyer, *Itinera Hierosolymita* (*Corpus* de Vienne, t. XXXIX, p. 137 et 142, cf. p. 148). On remarquera l'expression contractée *domna* au lieu de *domina*, et son application à l'impératrice Eudoxie : *domna Eudoxia uxor Theodosii imperatoris, l. c., 141 et 142*.

Les autres itinéraires édités par Geyer n'utilisent pas cette épithète en parlant de Marie.

4. *Dialog.*, I. IV, c. 17. P. L., 77, 349 A.

5. *Domina per antonomasiam*, dira-t-on plus tard (saint Bonaventure, saint Bernardin de Sienne, Contenson, etc.).

6. Cette appellation renforce l'idée de souveraineté et correspond à

Sans doute, les textes cités ci-dessus sont assez tardifs, n'appartenant qu'au VII^e siècle, et certains même au VIII^e siècle. Cependant leur valeur demeure, du fait qu'ils se réfèrent à des événements et pratiques antérieurs. De plus, un autre genre de document, auquel il n'a pas encore été fait appel¹, la littérature apocryphe du Nouveau Testament, va peut-être aider à reculer ces dates.

Parmi tous ces écrits, il importe surtout de considérer ceux qui se rapportent plus directement à l'enfance de Notre Seigneur et à la vie de la très sainte Vierge². Un bon nombre — et ce sont les plus anciens — ne fournissent aucun renseignement. Ainsi le *Protévangile de Jacques*, et son premier dérivé, le *Pseudo-Matthieu*³, ou encore l'*Histoire de Joseph le Charpentier*. L'*Évangile arabe de l'enfance* emploie à chaque instant l'expression « (Notre) Dame sainte Marie », mais comment déterminer l'époque où cet usage s'est greffé sur le récit primitif⁴? Force est donc de faire la première place aux divers *Transitus Mariae* ;

θεοσινα appliqué au Christ. On pourrait même dire qu'entre *κυρία* et *θεοσινα*, il s'est produit une évolution analogue au passage de *κυρία* à *θεοσινα*, encore qu'elle soit plus tardive et plus stable. — Cf. G. Bardy, dans *Rech. de Sc. relig.*, 1910, p. 373-379, et 1911, p. 459.

1. On aurait donc tort, ici comme dans l'ensemble de la théologie mariale, de majorer l'importance et le rôle de ces apocryphes. Ils sont avant tout le fruit et la manifestation de la conscience populaire, et s'ils réagissent sur elle, ils n'en sont pas néanmoins le principal stimulant et l'unique aliment. — Cf. Al. Janssens, dans *Divus Thomas* (PI), 1928, p. 480-482.

2. Ce sont ceux que M. Amann range sous ce titre : *Evangelical fictions* dans *Suppl. au Dict. de la Bible*, t. I, col. 481-488.

Les *Odes de Salomon* et les *Oracles sibyllins* ne donnent rien sur ce point.

3. Le *De nativitate S. Mariae* (ép. 50 du pseudo-Jérôme, P. L., 30, 307-318) contient ce trait : « Tunc Maria, manibus expansis, et oculis ad coelum levatis, dixit : Ecce ancilla Domini (non enim *dominae* nomine digna sum), fiat mihi secundum verbum tuum » (l. c., col. 314 B). Mais cet écrit est de l'époque carolingienne, et Dom Lambert a cru pouvoir l'attribuer à Paschase Radbert (*Rev. Bén.*, 1934, p. 275).

La prétendue lettre de Chromatius et Héliodore à saint Jérôme débute ainsi : « *Ortum Mariae reginae virginis... in apocryphis invenimus libris.* » (P. L., 20, 369 D.)

4. Texte et introduction dans P. Peeters, *Évangiles apocryphes*, t. II, 1914 (Collect. Hemmer et Lejay, n. 18).

mais leur classement ne va pas sans grande difficulté. M. Amann incline à voir dans la recension grecque publiée par Tischendorff le texte original, qu'il daterait du IV^e ou V^e siècle¹. Le P. Jugie, de son côté, distingue deux types principaux : le type grec et le type syriaque². Il recule la composition du premier vers 550-580³ et situe le texte syriaque dans la seconde moitié du V^e siècle, ajoutant d'autre part que, « entre les années 492 et 523, il en circulait déjà une traduction latine en Italie et à Rome même⁴. Enfin Dom Wilmart nous a donné récemment le plus vieux *Transitus* latin actuellement connu⁵, celui-là même, semble-t-il, qui fut réproposé par le *Décret de Gélase*, et devrait par suite se placer dans le cours du V^e siècle, sinon auparavant⁶.

Une chose au moins est certaine, c'est l'emploi quasi unanime de termes signifiant la souveraineté de Marie, bien qu'il soit d'autant plus fréquent que la date est moins reculée. Selon le texte grec de Tischendorff, la Vierge est la « Souveraine », « la Souveraine Mère de Dieu », « notre Souveraine Mère de Dieu⁷ ». De même pour les versions syriaques et éthiopiennes qui en dépendent⁸. Les dérivés coptes de premier type syriaque — et les

1. *Art. cit.*, col. 483.

2. *Les premiers apocryphes sur la Dormition*, dans *Échos d'Orient*, 1926, p. 300-305. — *La littérature apocryphe sur la mort et l'assomption de Marie à partir de la seconde moitié du VI^e siècle*, dans *Échos d'Orient*, 1930, p. 265-295.

3. *Échos d'Orient*, 1930, p. 268. — 4. *Ibid.*, 1926, p. 302.

5. *L'ancien récit latin de l'Assomption*, dans *Analecta Reginensia*, Rome, 1933, p. 323-357. — Cf. J. Rivière, *Le plus vieux « Transitus » latin et son dérivé grec* (Jean de Thessalonique), dans *Rev. de Théol. anc. et méd.*, 1936, p. 5-23.

6. J. Rivière, *art. cit.*, p. 6.

7. Tischendorff, *Apocryphes Apocryphae*. Leipzig, 1866, p. 95-112 (τῆς δευτεροβίου, p. 105 — cf. 110 et 111; — τῆς δευτεροβίου Θεοτόκου, p. 105; — τῆς δευτεροβίου ἡμῶν Θεοτόκου, p. 110. — Cf. p. 105, note 32).

8. Texte syriaque publié par Wright en 1865 (cf. M. Jugie, dans *Échos d'Orient*, 1930, p. 268). — Texte éthiopien dans M. Chaine, *Apocrypha de B. M. V.* Rome-Paris, 1909, p. 19-42 (voir p. 19, 22, 30). Cf. M. Jugie, *l. c.*

Le texte éthiopien de l'*Apocalypsis seu visio Mariae Virginis* contient également l'expression *Domina nostra Maria* (éd. Chaine, *l. c.*, p. 45 et 68). De même, et plus fréquemment encore, les recensions syriaques

fragments eux-mêmes de celui-ci — sont encore plus abondants¹. Un coup d'œil jeté sur les tables dressées par Robinson suffit pour s'en convaincre : Marie est « Notre Dame » et « Reine ». Quant à la recension latine, elle offre une fois sous la plume du Pseudo-Mélon le titre « Domina »², tandis que le plus vieux *Transitus* ne se contente pas d'appeler la Vierge bénie « Mère du Seigneur de l'univers entier », mais voit en elle « notre sœur et notre souveraine » tout à la fois³.

S'il faut retenir comme date moyenne de la formation de cet apocryphe le V^e siècle, nous pourrions situer, assez approximativement, aux alentours du concile d'Éphèse l'époque où le titre de « Souveraine » commence d'être communément décerné à la T. S. Vierge. C'est rejoindre, par une autre voie, les conclusions auxquelles nous avons abouti en partant du texte évangélique.

Bref, — pour résumer brièvement tout ce qui concerne la période des origines et rester dans les cadres, sans doute provisoires, de la documentation actuelle, — la croyance explicite à la Royauté de Marie n'apparaît pas clairement professée avant le V^e siècle. A cette époque, des témoignages, peu nombreux mais convergents, nous montrent que le premier stade de l'évolution est franchi. Sous la poussée de l'enseignement des docteurs et de la piété des fidèles, la semence jetée par l'écrivain sacré a germé et commencé de croître, une parcelle du donné révélé s'est plus clairement manifestée. Désormais, aux yeux des uns publiés par A. S. Lewis dans *Studia Sinaitica*, t. XI, *Apocrypha Syriaca*, Londres, 1902, p. 12-69.

1. Robinson, *Coptic apocryphal Gospels*, dans *Texts and Studies*, t. IV, n. 2, p. 2-89. Les tables (p. 262) donnent de nombreuses références aux titres suivants de Marie : « Our Lady » et « Queen ».

2. P. G., 5, 1254 A. Le P. Jugie ne croit pas téméraire de placer vers l'an 550 la composition de cet apocryphe, qui s'identifie avec le *Transitus Mariae* B publié par Tischendorff, *op. cit.*, p. 124-136 (*Échos d'Orient*, 1926, p. 305).

Le *Transitus Mariae* A de Tischendorff (*op. cit.*, p. 113-123) est postérieur (M. Jugie, *Échos d'Orient*, 1930, p. 294). Marie y est appelée « Regina omnium sanctorum et apostolorum » (p. 119, cf. p. 115) et même, selon une belle variante : « püssima ac misericordissima regina » (p. 123, note 24).

3. « Mater domini totius mundi », et plus loin : « sororem et dominam nostram Mariam » (éd. Wilmart, p. 329 et 335).

et des autres, l'humble Vierge de Nazareth mérite bien son nom : elle est *Marie*, la Mère du Grand Roi, *Notre Dame et Souveraine*¹.

Quelle signification précise s'attache à ce titre qui va devenir d'usage courant ? Il est assez malaisé de le dire. Sa dépendance étroite avec la Royauté du Christ ne permet pas toutefois d'en réduire le sens à une simple affirmation d'excellence. Il comporte une participation véritable à la Royauté du Sauveur : avant tout, sans aucun doute, par la communauté des honneurs, mais également par un rôle, encore mal défini, dans la conduite des âmes. Car Notre Dame est vénérée en même temps que son Fils, et l'on se place déjà d'instinct sous la puissante protection de la Mère du Roi. « O Vierge très sainte, supplie Basile de Séleucie, veille sur nous d'en haut et sois-nous secourable. *Régis-nous maintenant dans la paix*², et, quand nous serons amenés sans crainte devant le trône du Juge, mets-nous en cette place qui est à la droite de ton Fils³. »

Ces données restent rudimentaires, mais, sous l'influence des mêmes causes, en s'alimentant aux mêmes sources et en gardant la même orientation, elles vont se développer rapidement tant en Orient qu'en Occident. Suivre cette progression sera par le fait même éclairer ce qui était au point de départ.

1. Selon certains témoignages, la célèbre homélie prononcée par Proclus, le 23 décembre 428 (*D. T. C.*, t. XIII, col. 666), en présence de Nestorius, débutait par ces mots prononcés avec force : Ὁμλία εἰς τὴν δέσποινιν θεοτόκον. Mais il y a une variante, qui supprime précisément δέσποινιν. *P. L.*, 48, 705 et 706.

L'expression ne devait d'ailleurs pas être encore très courante, puisque saint Cyrille ne l'emploie pas. Tout en soulignant fortement que la raison de la vénération due à Marie vient de ce qu'elle a véritablement engendré le Seigneur de toutes choses. (*Adv. Nestorîi blasphem.*, l. I, c. II. *P. G.*, 76, 25-32), il se contente de l'appeler ἡ τοῦ Κυρίου Μητέρα. *P. G.*, 73, 204 B, 881 C, etc.

2. τὸν μὲν διεξάγεις εἰρηνικῶς. Le Dictionnaire de Bailly donne deux sens principaux au verbe διεξάγειν, « conduire jusqu'au bout, mener à bonne fin et, par suite, gouverner, diriger ».

3. Orat. 39. In SS. *Deiparae Ann.*, *P. G.*, 85, 432 A. L'authenticité de ce discours, que ne cite pas Photius, n'est pas absolument établie. *Dict. Hist. eccl.*, t. VI, col. 1157, et Cayré, *Patrologie*, t. II, p. 103.

II. — L'Orient après Éphèse

Il n'est pas question de minimiser l'importance du Concile d'Éphèse pour le développement de la théologie et de la piété mariales. Cependant il semble bien que son influence ne se fait pas sentir immédiatement sur tous les points. La défense du dogme de la maternité divine absorbe en effet, pour un temps, le meilleur de l'activité doctrinale, et les privilèges qui s'y rattachent restent un peu dans l'ombre. Le titre dominant décerné à Marie sera celui-là même qui vient de recevoir une si éclatante consécration. « Si quelqu'un ne professe que la Vierge sainte est la Mère de Dieu, disaient les anathématisés de saint Cyrille, qu'il soit anathème. » Aux yeux de tous, la Mère du Seigneur est avant tout « la sainte Théotokos, ἡ ἀγία Θεοτόκος » ; c'est le plus beau de tous ses titres et celui que l'usage rend le plus familier.

Autour de ce simple mot « Mère de Dieu », comme en un centre d'attraction unique, les autres formules vont spontanément se cristalliser : maternité divine, sainteté, virginité, gloire, et aussi souveraineté, vont se trouver ainsi rassemblées et affirmées du même coup. En 518, le Concile de Tyr célèbre une fête « à la gloire du Christ notre Dieu et de la sainte et très glorieuse Mère de Dieu, la Vierge Marie, notre Souveraine¹ ». Vers le même temps, l'évêque de Constantinople, Épiphane, écrit au pape Hormisdas († 523) et lui demande de prier, afin que tous reviennent à l'indissoluble unité de la foi catholique, « par la grâce de la Trinité et l'intercession de *Notre Dame*, la sainte et glorieuse Vierge Marie Mère de Dieu² ». On retrouve des expressions similaires dans la *Vie d'Eutychius*, patriarche de Constantinople († 582), écrite par son disciple Eustrate³, dans l'*Histoire ecclésiastique*⁴ d'Évagre le Scolastique († vers 600), et plus tard,

1. Cité par Dom Cellier, *Histoire générale des auteurs ecclés.* (2^e éd.), t. XI, p. 820.

2. *P. L.*, 68, 498 D. — Cf. *Corpus de Vienne*, t. XXXV, p. 710.

3. *P. G.*, 2289 A, 2328 A, 2336 A, 2360 D, 2369 C.

4. *Hist. eccl.*, I, V, c. IV, *P. G.*, 86, 2796 C et 2797 C.

de façon plus frappante encore, chez saint Maxime le Confesseur († 662), qui prendra presque l'habitude de terminer ses lettres ou ses ouvrages par un appel « aux prières et à l'intercession de la toute glorieuse et toute sainte Mère de Dieu, *notre Souveraine immaculée* et toujours Vierge Marie¹ ». Le procédé ira se généralisant, et l'on peut voir que, dans cette « synthèse » mariale élémentaire, la Royauté figure à sa place, dans le reflet de la divine maternité.

Sans même quitter le VII^e siècle, il est encore possible de glaner quelques témoignages. L'un d'entre eux est assez particulier. Dans une homélie sur la Purification, Timothée de Jérusalem recherche le sens de la prophétie du vieillard Siméon. Il croit le découvrir dans la douleur éprouvée par Marie, durant les trois jours où Jésus enfant semble perdu pour elle. Et la Vierge se lamente : « Où est dont la salutation de l'archange Gabriel?... où est l'adoration des Mages?... Alors que je croyais régner (βασιλεύειν), me voici réduite à l'abandon ? » On goûtera peu l'expression de ce dépit, indigne de Marie, mais il est manifeste que Timothée a vu dans le message de l'Ange et l'attitude des Mages le présage d'une Royauté future. En cela, il nous aide à relier l'enseignement de son siècle à celui du passé.

Près de lui, il convient de mentionner Léonce de Byzance († 542), dans la mesure tout au moins où l'*Adversus Nestorianos* lui appartient. Dans cet écrit, Marie apparaît comme la « Souveraine », « la sainte Souveraine, ἡ ἀγία Δέσποινη », et même, selon une expression toute particulière, « ἀνακτόκος, Mère de Roi³ ». On voudrait également être plus sûr de pouvoir faire figurer ici Romanos, le roi des mélodes⁴. Les poèmes authen-

1. *De diabubus Christi volunt.* P. G., 94, 212 A, ταῖς εὐχαῖς καὶ προσεύχαις τῆς πανδόξου καὶ πανηγύρας ἀρχέντου δεσποίνης ἡμῶν Θεοτόκου, καὶ εὐπειρηθένου Μαρίας. — Cf. *Epist.* I (392 B); V (424 BC); XI (457 D); XII (509 B); XIV (544 B).

De même, Timothée de CP. (début VII^e s.), *De receptione haereticorum*, P. G., 86, 68 C.

2. *Oratio in Symeonem et in B. M. V.*, P. G., 86, 250 A.

3. *Adv. Nest.* I, III, cap. IX, I, IV, cap. VII et XXXVII; P. G., 86, 1641 D, 1665 B et 1712 A. — Cf. 1644 A et 1689 D.

4. Après avoir longtemps balancé entre le VII^e et le VI^e s., les critiques

tiques offrent peu de chose¹, mais les œuvres probables sont plus riches. Écoutons Notre Dame parlant à son Fils :

Je suis la *Reine du monde* :
depuis que j'ai porté dans mon sein
ta puissance souveraine,
j'ai domination sur toutes choses².

A l'auteur du grand *Hymne acathiste* — qui est vraisemblablement Romanos et non point Sergius³ — semble devoir revenir un autre *acathiste* sur la Vierge. Tour à tour les apôtres présentent à Marie leurs hommages. Saint Jean s'adresse à elle un des premiers :

5. Salut, ma mère, et *ma dame*,
Χαῖρε, μήτηρ καὶ κυρία καὶ μήτηρ.

Puis vient saint André :

6. Salut, toi qui sièges auprès du trône de ton Fils, *comme une reine*

Χαῖρε, θρόνω παρεστούσα
τοῦ υἱοῦ βασιλικός⁴.

Au VII^e siècle, les grands problèmes christologiques sont encore agités, et c'est une excellente occasion de parler de Notre Dame. Saint Maxime, nous l'avons vu, aimait terminer ses écrits en invoquant la « Mère de Dieu, notre Souveraine ». Il lui arriva même un jour d'avoir à protester publiquement de son ortho-

semblent pencher maintenant pour le VI^e. — Cf. E. Amann dans *D.T.C.*, art. *Romanos*, t. XIII, col. 2895-2898. — C. Chevalier, *Mariologie de Romanos* (490-550 environ), *le Roi des Mélodes*, dans *Rech. de Sc. relig.*, 1938 (t. XXVIII), p. 48-72.

1. *Hymne V*, 13, δέσποινα Θεοτόκω. Pitra, *Analecta sacra*, t. I, p. 32. Dans une hymne anonyme, peut-être antérieure à Romanos, on lit ces mots : « O Souveraine, tu peux ce que tu veux. » Pitra, *op. cit.*, p. 536.

2. *De B. V. M.*, XXII, I. Pitra, *op. cit.*, p. 515 (sur l'authenticité, voir p. 445) :

τὸ γὰρ κόσμου βασίλειώω
ἐπειδὴ κράτος
τὸ σου ἐδέσασσα γαστρί,
πάντων κρατῶ.

3. F. Cayré, *Précis de Patrologie*, t. II, p. 287.

4. *Acathistus de B. Virginis Transitu*, Pitra, *op. cit.*, p. 266.

doxie. Il le fit avec larmes : « Qu'il soit anathème et encore anathème celui qui n'affirme pas que *notre Souveraine*, la toute digne de louange et l'immaculée toute sainte, est vraiment la Mère de Dieu¹. » En bon serviteur, Maxime défend l'honneur de sa Souveraine. Il ne fait pas comme Nestorius, dont Théodore, moine de Rhafte et correspondant de Maxime, nous décrit avec indignation l'attitude : « Il est parti en guerre, écrit-il, contre la Vierge vénérée. Il n'a point rendu à la Mère de Dieu et très pure Marie la révérence qui convient à la Mère du Seigneur, mais bien au contraire, comme un serviteur orgueilleux et impudent, il a renié son Maître et *bafoûé sa Souveraine*². »

Ce n'est point le Pseudo-Méthode qui eût mérité cette accusation, car il crie vers sa Reine ses sentiments de soumission : « Quel culte ne te devons-nous pas, nous les tout petits, à toi *qui es vraiment la Reine*³ ! » Ce n'est point non plus Sophrone de Jérusalem († 638), qui prête à Marie l'Égyptienne cette belle expression : « O bienveillante Souveraine, ὦ φιλόγαθε Δέσποινα⁴. »

Mais voici qu'un nouveau motif se présente de chanter les louanges de la Reine. La fête de la Dormition s'est ajoutée depuis quelque temps au calendrier liturgique, et sa célébration se généralise rapidement⁵. Plus encore que l'Annonciation, — appelée parfois « la fête royale de la Reine⁶ », — elle va mettre en évidence la Royauté universelle de la Mère de Dieu. Orateurs

1. *Actes* de son martyr (rédigés par son disciple Anastase), P. G., 90, 163 D. — Cf. 156 B.

2. *De Incarnatione*, P. G., 91, 1489 A.

3. *Sermo de Simeone et Anna*, 5, P. G., 48, 360 A : τῆ ὄντως βασιλίδι. — Cette homélie n'appartient point à Méthode d'Olympe, mais est contemporaine des erreurs christologiques. — Cf. Amann, D. T. C., art. *Méthode*, t. X, col. 1643.

4. *Vita S. M. Aegypti*, cap. II, 25, P. G., 87, 3716 A (cf. 3713). — Voir encore SS. *Cyri et Iovnis miracula*, 36 : τὴν Δέσποιναν ἡμῶν τὴν Θεοτόκον, P. G., 87, 3557 D.

5. B. Capelle, *La Fête de l'Assomption dans l'histoire liturgique*, dans *Ephem. theol. lov.*, 1926, p. 33-45.

6. Pseudo-Jean Damascène, *Hom. II in Ann.*, P. G., 96, 648 B : ἡ τῆς βασιλίδος βασιλική... ἐορτή. S. André de Crète, P. G., 97, 844 C. — S. Germain de Constantinople, P. G., 98, 320 C. — Cf. C. Chevalier, *Mariologie de S. Jean Damascène*, p. 208.

et poètes célébreront à l'envi la Reine du monde, que le divin Roi, son Fils, vient chercher pour l'introduire dans la gloire. A Jean de Thessalonique († vers 630) revient sans doute de nous avoir laissé la première homélie sur la « Dormition de Notre Dame, Mère de Dieu et toujours Vierge Marie¹ ». Elle débute avec splendeur et majesté :

A l'admirable et très glorieuse et véritablement grande *Souveraine de l'univers entier*, à la Mère toujours Vierge de notre Sauveur et Dieu Jésus-Christ, à celle qui est vraiment Mère de Dieu, louange, honneur et gloire sont dus à jamais par toute créature qui est sous les cieux².

Par la suite, Marie est appelée « la bienfaitrice et la Souveraine du monde », « la Souveraine de l'univers », « notre illustre Souveraine »³.

Vers le même temps, mais avec plus de sobriété dans les termes malgré l'ampleur de son discours, Modeste de Jérusalem († vers 634) reprend le même thème :

Le Christ Dieu l'invite, revêt son corps d'une immortalité identique à la sienne, et la glorifie au delà de tout, afin que, étant sa très sainte Mère, elle soit aussi son héritière, selon ce que chante le Psalmiste : *La Reine est assise à ta droite*, dans un vêtement d'or⁴...

Pour la première fois, semble-t-il, le verset 10 du psaume XLIV est appliqué à Marie. Jusque-là seuls les versets suivants avaient eu leur emploi. Modeste innove : il aura des imitateurs. Il montre aussi comment la Vierge est dans la gloire afin d'intercéder pour nous (3301 C), et la salue finalement : « Souveraine des mortels, sainte Mère de Dieu (3305 B). » Ailleurs, après avoir fait

1. Elle a malheureusement été fortement remaniée à partir du XII^e s. Le texte que nous utiliserons est un essai de reconstitution tenté par le R. P. Jugie, et publié dans la *Patrologie Orientale* (t. XIX, p. 375-405) avec une longue introduction (p. 344-374) et la principale recension interpolée (p. 405-438).

2. La dépendance étroite entre Jean et les Apocryphes a été mise à nu en lumière par J. Rivière, *Le plus vieux « Transitus » latin et son dérivé grec*, dans *Rech. de Théol. anc. et méd.*, 1936, p. 5-23.

3. *L. c.*, p. 375 : τῆ... ὄντως βασιλικῇ τοῦ παντός; καὶ οὐμοῦ δεσποσύνη.

4. *Ibid.*, p. 377, 382 et 401.

4. *Encomium in Dormit.* SS. *Deip.*, P. G. 86, 3289 C.

mention de la « Dormition de notre Souveraine Mère de Dieu », il ajoute :

De même que le groupe des disciples suivait le Seigneur, ainsi un cortège de disciples accompagne la Souveraine et la Mère du Seigneur¹.

L'expression d'Élisabeth a donc pris définitivement son plein sens. « La Mère du Seigneur » est à la fois véritablement Mère de Dieu, et Souveraine, « notre Souveraine Mère de Dieu, ἡ δέσποινις ἡμῶν Θεοτόκος ».

Quelque cinquante ans nous séparent maintenant des grands mariologues du haut moyen âge byzantin, André de Crète, Germain de Constantinople et saint Jean Damascène. Avec eux, la Royauté de Marie, déjà si nettement professée, va connaître de nouveaux progrès. On a surtout jusqu'ici affirmé le fait, on va maintenant, sans trop le chercher du reste, commencer d'en préciser la portée.

Saint André de Crète († 740) s'attache à suivre pas à pas les royales étapes de la vie de Marie. Le prophète l'a prédit : elle sera Reine, βασιλισσα². Anne, sa mère, s'étonne de concevoir en son sein la Reine qui doit enfanter le Christ-Roi³. Sa naissance est le royal festin offert par la Reine, fille des Rois⁴. Les filles de Sion courent devant leur Reine et l'accompagnent dans le temple⁵. L'entrée au ciel enfin est un royal triomphe, toute la cour céleste y participe, et la Reine apparaît dans tout l'éclat de sa gloire et de sa majesté⁶. En chemin, André multiplie les titres : « Reine », « Reine de notre race », « Reine de tout le genre humain », « Souveraine des hommes », « Souve-

1. *In unguenta ferentes mulieres* (fragments conservés par Photius). P. G., 88, 3276 A.

2. *Hom. IV in Nat. B. M.*, P. G., 97, 872 A (cf. 1313 D). C'est au ps. XLIV, 10, qu'André se réfère.

3. *Canon in B. Annae Concepti.*, P. G., 97, 1313 D.

4. *Hom. III in Nat. B. M.*, P. G., 97, 844 C.

5. *Hom. I in Nat. B. M.*, P. G., 97, 820 D.

6. *Hom. I, II et III in Dormit. B. M.*, P. G., 97, 1045-1110 *passim*.

raine immaculée, Mère de Dieu¹. Parfois aussi, il s'interrompt pour interpeller sa Reine :

Salut, diadème de beauté, Reine de notre race, surabondamment ornée de toutes les prérogatives royales².

Tu es la Reine de tout le genre humain, et les faits confirment que cette appellation n'est point usurpée³.

Pour renforcer l'idée de royauté et s'attacher de plus près au texte du Prophète, André de Crète emploie le mot « Reine, βασιλισσα », de préférence à celui de « Souveraine, δέσποινις », qu'utilisaient principalement ses devanciers. Cela ne lui suffit pas encore, et il forge de toutes pièces un vocable nouveau : « *O trois fois Reine, s'écrite-t-il, bienheureuse Mère de Dieu, ὁ πρὸς τρεῖς βασιλεύσεις Θεογενήτρια*⁴. » Et l'homélie s'achève par un pressant appel au pouvoir incomparable de la Reine, à son intercession universelle et toujours efficace auprès de son Fils, notre Dieu et notre Roi.

Tout en gémissant de ne pouvoir dignement célébrer sa Reine, saint Germain de Constantinople († 733) rendrait encore des points à son illustre contemporain. Il recourt au texte évangélique, — à ce texte qui contient en germe tant de choses, — et paraphrase les paroles de l'Ange et de Marie. La Vierge se demande comment elle pourra recevoir en elle celui qui trône au-dessus des Séraphins, et l'Ange lui réplique :

Tu seras appelée Trône qui porte Dieu et Siège royal du céleste Roi, car tu es Reine et Souveraine, tu es fille d'un roi de la terre et tu possèdes le caractère royal⁵.

Lorsque le grand prêtre Zacharie reçoit Marie enfant dans le temple, il se met en frais, et l'introduit comme une Reine en son palais :

Prenez place, ô Souveraine ; il vous revient de siéger sur ces degrés, à

1. *Loc. cit.*, *passim*, et 1341 B.

2. *Hom. IV in Nat. B. M.*, P. G., 97, 864 C.

3. *Hom. III in Dormit. B. M.*, P. G., 97, 1100 A.

4. *Ibid.*, 1108 A.

5. *In Ann. SS. Deiparae*, P. G., 98, 324 D et 325 A.

vous la Reine plus glorieuse que toutes les reines de la terre... C'est à bon droit que je vous attribue la première place, comme à la Reine de l'univers, ὡς πανταρχή¹.

L'humble Vierge est la « Souveraine Mère de Dieu », la « Souveraine immaculée », « la Reine qui engendre un Roi »². Seuls, les impies ont à la redouter et doivent confesser « que son nom est Souverain³ ». Mais pour ses fidèles serviteurs, elle est une « Souveraine toute pure, toute bienveillante et remplie de miséricorde, secours des chrétiens, ardente consolation des affligés ». Pas besoin d'autre intermédiaire pour aller à Dieu, car elle jouit auprès de son Fils de toute la puissance maternelle. Avec lui, elle prend soin de nous tous ; son intervention et ses requêtes assurent notre salut⁴.

Si la doctrine de saint André de Crète et de saint Germain de Constantinople offre déjà un tel ensemble, c'est toutefois, sans contredit, saint Jean Damascène qui mérite la palme. En lui, on entend toute la tradition orientale. Il reprend les idées de ses prédécesseurs, mais pour les approfondir, les préciser et les développer. Tout en envisageant le côté moral des choses, il fait œuvre de théologien. En particulier il insiste sur la raison fondamentale de la Royauté de Marie, et met au grand jour ce qui était latent dans le texte sacré et le langage courant. La Vierge est Reine parce qu'elle est mère du Fils de Dieu, Seigneur et Roi de toutes choses : telle est l'affirmation répétée du *Livre de la foi orthodoxe*⁵ :

La grâce — c'est ce que veut dire Anne — engendre la Souveraine, — telle est la signification du nom de Marie. Elle est en effet

1. *In Praesent.* SS. *Deip.*, P. G., 98, 304 AB.

2. P. G., 98, 317 A, 319 B et 453 B.

3. *In Praesent.* SS. *Deip.* II, P. G., 98, 317 B. Accommodation du ps. lxxxii, 19 : « et cognoscat quia nomen tibi Dominus ».

4. *In SS. Mariae Zonam*, P. G., 98, 371-381. Toute l'homélie est à lire. — Cf. 320 AB.

5. Livre IV, ch. xiv, P. G., 96, 1157 B et 1161 A.

Nos traductions s'inspirent de celles du P. C. Chevalier, *Marialogie de S. Jean Damascène*, Rome, 1936 (*Orientalia christiana Analecta*, n. 109).

devenue la Souveraine de toutes les créatures, en devenant la Mère du Créateur.

Saint Jean Damascène ressuscite ainsi une étymologie que l'Orient semblait avoir un peu oubliée¹, puis il revient un peu plus loin sur son idée :

Elle est véritablement et en toute rigueur de termes Théotokos et Souveraine, maîtresse absolue de toutes choses, elle qui est servante et mère du Créateur.

Ce point lui semble capital, et dans ses autres écrits il le souligne à nouveau : « Marie surpasse toute chose et est maîtresse de toute créature, en tant que Mère de Dieu, Créateur et Maître Souverain de l'univers². » C'est d'ailleurs à la bienveillance de son Fils qu'elle le doit : le droit d'héritage est ici volontairement renversé :

Il fallait que la Mère de Dieu possédât ce qui appartenait à son Fils et qu'elle fût vénérée par toutes les créatures. L'héritage passe d'ordinaire des parents aux enfants. Ici, pour reprendre les paroles d'un sage, les flots des fleuves sacrés remontent vers leur source : car le Fils a soumis à sa Mère toutes les créatures³.

Il s'établit entre Jésus et Marie une réciprocité de bons offices et un mutuel échange. L'un donne à l'autre ce qu'il a ; la communauté est parfaite, et le Christ invite sa Mère à régner avec lui dans les cieux :

Descendez, Seigneur, payez en retour votre Mère pour les soins qu'elle vous donna... Dites-lui dans un doux murmure : « Viens, ma toute belle, ma toute proche... Tu m'as donné ce que tu avais, participe maintenant à mes biens. Allons, Mère, viens à ton Fils, viens régner avec celui qui, né de toi, vécut avec toi dans la pauvreté⁴. »

1. On le retrouve encore dans le Pseudo-Epiphane (ix^e s.). P. G., 43, 488 D. — Cf. Bardenhewer, *Der Name Maria*, p. 41.

2. *Hom. II in Dormit.*, P. G., 96, 721 D. — Cf. *De Imaginibus*, I, 21. P. G., 94, 1252 D. — *Laudatio S. Barbarae*, P. G., 96, 809 B.

3. *Hom. II in Dormit.* : ὁ γὰρ Υἱὸς τῆς Μητρὸς τὴν σύμφωνα κτίσιν χρεισθόλοιστο. P. G., 96, 741 B C. — Cf. C. Chevalier, *op. cit.*, p. 204.

4. *Hom. III in Dormit.*, 4 : συμπάσθευσον τῷ ἐκ σοῦ ὄντι καὶ πτωχέσθαι. P. G., 96, 760 A B. — Cf. 756 B.

C'est ainsi que la Reine est élevée, en corps et en âme, jusqu'au trône de son Fils :

Ton corps sans souillure n'est point resté sur la terre, mais tu fus transférée dans les royaux séjours des cieux, comme la Reine, la maîtresse, la Souveraine, la Mère de Dieu, et la véritable Théotokos¹.

Ce n'est point d'ailleurs pour nous oublier, et si saint Jean Damsasène célèbre de manière si vibrante « la Reine Mère », sa vénération se nuance de tendresse et se mêle d'affection. Il a confiance en celle « qui est vraiment la bonne Souveraine, la Mère du seul Dieu bon », et « qui a tant fait pour l'humaine nature² » :

Regarde vers nous, bonne Souveraine, mère du bon Maître, conduis et dirige nos affaires à ton gré... Achemine-nous vers le port tranquille de la divine volonté; et rends-nous dignes de la félicité future³.

Il veut être un bon serviteur de sa Reine et croit être toujours en reste avec elle. Alors, il se « consacre » à elle, corps et âme, sans réserve :

Nous sommes devant vous, ô Souveraine, et je le redis, Souveraine, Vierge Mère de Dieu. Nous fondons en vous notre espérance, comme sur l'ancre la plus solide et la plus sûre. Esprit, âme et corps, tout nous-même, nous nous consacrons à vous, et, tant que nous pouvons, nous vous célébrons par des psaumes, des hymnes et des cantiques. Nous ne le pouvons jamais assez⁴ !

Décidément, la Royauté de Marie n'est plus seulement affirmée, ni même étudiée pour elle-même, elle est devenue doctrine de vie. On en a mieux compris la portée profonde et vu plus nettement les fruits spirituels.

Avec saint Jean Damsasène, la pensée de l'Orient est pour longtemps fixée, et les auteurs qui le suivent offrent de ce fait un intérêt diminué. On aurait tort cependant de les mése-

1. *Hym. I in Dorm.*, P. G., 96, 720 A.

2. *Ibid.*, 701 A B.

3. *Ibid.*, 721 A B.

4. *Ibid.*, 720 C D.

timer : ils ont eux aussi de bien belles expressions pour traduire leur croyance et manifester leurs sentiments.

Contentons-nous de mentionner Jean d'Eubée († vers 750), Cosmas le Mélode (VIII^e siècle), saint Taraise († 806) et Théodore Studite († 826), qui n'offrent rien de particulièrement neuf¹. Joseph l'Hymnographe († 883), au contraire, est tellement riche qu'on ne peut omettre de le citer. A chaque instant, les titres de « Reine », de « Souveraine », de « Maîtresse » se pressent sur ses lèvres². Marie est non seulement la « Reine de l'univers, qui engendra le Roi du monde », mais elle est précisément Reine, à raison de cette maternité :

Parce que tu as enfanté le Créateur de toutes choses, nous te regardons comme une Reine, et c'est pourquoi nous te célébrons, ô Mère de Dieu, seule toujours Vierge³.

Elle est la Reine prédite par David, et c'est pourquoi nous pouvons la supplier de nous introduire dans le céleste royaume (P. G., 405, 1281 A). N'est-ce pas d'ailleurs sa fonction d'être par son intercession la médiatrice auprès du divin Roi ?

Parée de vêtements frangés d'or, tu te tiens maintenant, comme une Reine, à la droite du Roi notre Dieu, intercédant pour tes serviteurs, ô Souveraine !...

1. Voici simplement quelques références :

Jean d'Eubée, *In Concept. SS. Diciturac.*, P. G., 96, 1481 B et 1485 A. — Cosmas, *Hymni*, P. G., 98, 481 C. — Anonyme de Beccucci, *Dogmata orthonoma*, P. G., 98, 1236 A. — S. Taraise, *Epistolae*, P. G., 98, 1432 C, 1433 C, 1460 C, etc. — *In SS. Diciturac. Praesent.*, P. G., 98, 1489 C et 1499 A. — S. Théodore Studite, *In Nat. B. M.*, P. G., 96, 689 A. — *In Dormit. SS. Diciturac.*, P. G., 99, 719 C (cf. 785 B et 1777 B).

Pour le IX^e siècle on pourrait citer encore :

Épiphane, P. G., 43, 488 D. — Théognoste, *P. O.*, XVI, p. 462. — Étienne de CP, P. G., 400, 1080 B. — S. Méthode, P. G., 400, 1275 et 1276 (doux). — Théodore Abou-Qourra, P. G., 97, 1521 C. — Nicéphore le Conf., *Anihrheticus*, P. G., 100, 216 C et 341 A.

2. Il suffit de consulter les tables du *Mariale* (P. G., 405) aux mots *Domina*, *Imperatrix* ou *Regina*, pour recueillir une abondante moisson. On obtiendrait le même succès en examinant le *Triodion*, publié sous le nom de Sophrone (P. G., 87, 3839-3982), et qui pourrait bien appartenir à Joseph l'Hymnographe (cf. Hurter, *Nomenclator*, t. I (1903), col. 600).

3. P. G., 405, 1176 A. — Cf. 1173 C.

Tu te tiens à la droite du Christ, ô bien-aimée de Dieu, comme une Reine véritablement entourée de franges d'or, nous procurant le royaume des cieux par ta médiation, par ton intercession ¹...

Il faut également faire une place à l'inconnu qui se cache sous le nom de saint Athanase ². Avec saint Jean Damascène, il sera l'un des rares témoins orientaux qui figurent au dossier patristique des premiers grands théologiens de la Royauté de Marie, et c'est à lui que Suarez empruntera sa manière particulière de concevoir ce privilège. D'autre part, à le considérer pour lui seul, le texte est intéressant à plus d'un titre. La conclusion renfermée dans les données primitives de l'enseignement traditionnel s'y trouve en premier lieu très nettement dégagée :

Puisque celui qui est né de la Vierge est Roi et le Seigneur Dieu celle qui, par sa grâce, l'a engendré mérite véritablement d'être appelée Reine, Souveraine et Mère de Dieu.

Puis c'est l'application du psaume XLIV avec ses nuances d'expression que relèvera Suarez ³ :

En tant que femme, et selon qu'il convient à sa condition de femme, elle est Reine, et Souveraine, et Mère de Dieu. Et maintenant le texte sacré la célèbre comme la Reine qui se tient, dans ses vêtements d'or, à la droite de son Fils, le Roi de l'univers.

Viennent alors les considérations d'ordre moral et l'affirmation du mode selon lequel s'exerce cette royauté :

1. P. G., 105, 1221 A et 1321 A : ἡμῖν τὴν βασιλείαν τῶν οὐρανῶν τῆ μεστρά σου, κόρη, προξενούσα προσέσεις σου. Le mot προσέσεις signifie proprement : députation, ambassade (Baillly), donc intervention dûment accréditée auprès du Roi, mais il veut dire aussi « prière » et s'emploie couramment pour désigner l'intercession des saints auprès de Dieu (cf. H. Etienne, *Thesaurus graecae linguae*, t. VI, col. 1581).

2. *Sermo in Ann. Deiparae*, P. G., 28, 917-940 (voir surtout col. 937 et 939).

Le Nain de Tillemont (*Mémoires*, t. VIII, p. 727) déclare que « tous les doctes conviennent qu'il n'est point de saint Athanase, et qu'il a plutôt été écrit dans le VI^e siècle que dans le IV^e ». Il faudrait peut-être reculer encore :

3. *De myst. vitae Christi*, *Disp.* XXII, sect. II, n. 4. *Op. omni.*, éd. Vivès, t. XIX, p. 326.

Sur cette interprétation de Suarez, voir *Bulletin de la Soc. fr. d'Études mariales*, 1937, p. 33-35.

Écoute, fille de David et fille d'Abraham, prête l'oreille à notre supplication, n'oublie pas ton peuple, et ceux qui sont de la demeure de ton Père... Il te convient de te souvenir de nous, puisque tu es devenue Mère de Dieu, Reine, Maîtresse et Souveraine, de par le Roi, Seigneur, Dieu et Maître qui naquit de toi. N'es-tu pas aux côtés de celui qui, terrible pour nous, te demeure favorable et t'accorde toutes les faveurs ? Et c'est pourquoi tu es appelée « pleine de grâces »...

Intercède pour nous, Maîtresse, Souveraine, Reine et Mère de Dieu, car tu es de notre race, et celui qui prit son corps en toi est notre Dieu.

Il faut arrêter là, comme à regret, des citations qui se pourraient multiplier encore. L'enseignement du haut moyen âge byzantin est arrivé à son apogée. Malgré le schisme qui se prépare, il se transmettra dans toute sa pureté. Photius, Georges de Nicomédie, l'empereur Léon VI le Sage en seront eux-mêmes les éloquents témoins. Nicétas David, saint Euthyme de Constantinople, Siméon Métaphraste, et plus encore Jean le Géomètre, Jean Maurope ou le moine Jacques, le perpétueront à leur tour. Bref, le premier stade de l'évolution est pleinement accompli. La petite semence jetée dans l'Évangile, et que les premiers siècles avaient vue croître timidement, a pris maintenant une singulière vigueur et tout laisse à penser qu'elle deviendra bientôt un arbre majestueux.

On aurait encore toutefois une idée incomplète de la pensée de l'Orient si l'on omettait de s'arrêter un instant à la prière liturgique et au culte des images.

La liturgie est un lieu théologique éminent. Or, malgré la difficulté que l'on éprouve à s'orienter parmi des textes souvent remaniés, une chose est parfaitement claire, c'est l'usage constant du titre de Souveraine décerné à Marie. Les documents les plus anciens des grandes liturgies byzantines de saint Basile ou de saint Jean Chrysostome en font foi. Dans les prières d'intercession de la messe, qui correspondent à notre *Communicantes*, il est couramment fait mémoire de la « toute sainte, immaculée et bénie Mère de Dieu, notre Souveraine, Marie toujours Vierge ¹ ».

1. *Liturgie de saint Basile* (ms. du IX^e siècle), P. G., 106, 1297 A. — Cf.

Commentant ce texte, — sans toutefois le citer intégralement, — saint Germain de Constantinople fait cette réflexion qui en montre bien le sens : « *Il nous faut louer la Souveraine de l'univers, et lui redire l'Ave de l'Ange*¹. » A diverses reprises également, au cours de l'office, il est fait appel à l'intercession de Notre Dame.

Cette pratique d'ailleurs n'appartient pas exclusivement au sacrifice de la messe. C'est tout l'ensemble de la liturgie qui la fait sienne. Outre les hymnographes de profession, Romanos ou Joseph, bien des auteurs déjà cités plus haut, comme saint André de Crète, saint Germain de Constantinople ou saint Jean Damascène, pourraient en témoigner. Ils ont composé des hymnes liturgiques, des « canons » en l'honneur de la Mère de Dieu et des saints, où la Reine du monde est fréquemment célébrée.

Faisons résonner nos cantiques :

car la Vierge-Mère Reine du monde s'incline pour combler de biens ceux qui la célèbrent. Que les princes et les rois accourent ensemble, et applaudissent dans leurs hymnes la Reine qui enjante un Roi²...

Ainsi s'exprime saint Germain de Constantinople, tandis que saint Jean Damascène veut lui aussi adresser son chant « à la Reine qui est mère, τῇ βασιλίδι Μητέρι³ ». Combien d'attestations semblables sont éparées dans les livres des *Ménées* ! Celui qui voudrait les recueillir n'y perdrait point sa peine,

Dom F. J. Moreau, *Les Liturgies eucharistiques*, Bruxelles, Vromant, 1924, p. 177. De même, dans la liturgie de saint Jean Chrysostome, *P. G.*, 63, 904, 906, etc. — Cf. Dom Moreau, *op. cit.*, p. 109, 115, 116, 137 et 146. La liturgie copte de saint Grégoire offre également des expressions identiques. *P. G.*, 36, 697 A et 698 B, comme aussi la liturgie de saint Jacques, ou celle de saint Marc.

1. *Rerum ecclesiast. contemplatio*. *P. G.*, 98, 437 C. Si l'authenticité de cet écrit n'est pas absolument certaine, elle est du moins fort probable (cf. D. T. C., t. VI, col. 1308). Il y a eu cependant des interpolations postérieures.

2. Saint Germain de Constantinople : *Hymnus in S. Dei Genitricem*, *P. G.*, 98, 453 B.

3. *Canon in Dormit. Dei Genitricis*, *P. G.*, 96, 1364 A. — Cf. *Canon sur l'Ann. dans Vie spirit.*, t. XI (1924), p. 599.

car, bien avant les Latins, les Grecs ont dit à Marie : « *Je vous salue, ô Reine, Χεῖροῦς, ἑνωσῶ*¹. »

Mais la prière, qui, du fond de l'âme, monte vers Dieu et vers les saints, aime à s'appuyer sur des éléments d'ordre sensible et trouve en eux un stimulant. Si l'on croit vraiment à la Royauté de Marie, si l'on prend plaisir à l'invoquer sous le nom de « Reine et Souveraine », il est impossible que les mêmes sentiments ne se fassent pas jour dans les représentations de l'art chrétien. Or il est remarquable que les images de la Vierge sont, à cette époque, généralement empreintes d'une majesté royale. On y voit la Mère de Dieu assise sur un trône, dans tout l'éclat d'une reine ou d'une impératrice, portant sur ses genoux l'Enfant-Roi. C'est le thème le plus familier et le plus couramment reproduit². Ces précieuses icônes ont presque toutes malheureusement disparu de leur terre d'origine, mais bon nombre ont survécu dans les monuments de l'Occident, à Rome en particulier, où les artistes orientaux les importèrent de bonne heure. Au reste, il n'est que de parcourir les écrits contemporains pour en avoir une idée exacte. Les Pères du désert ne vénéraient-ils pas dans leur solitude l'image de Notre Dame avec l'Enfant, et nous avons déjà dit comment Jean Moschos décrit l'une d'entre elles : « Cette image représentait *Marie notre Souveraine*, la sainte Mère de Dieu, *portant Notre Seigneur Jésus-Christ*. » C'est la Souveraine qui porte le Seigneur, la Reine qui offre le Roi du monde à la vénération de tous : elle-même lui tient lieu de trône royal : « Salut, dit l'hymne acathiste, car tu es le trône des Rois³ », et saint Germain de Constantinople nous en offre à point nommé la raison péremptoire :

1. Saint J. Damascène (douteux), *P. G.*, 96, 840 A (cf. 653 D). — Joseph l'Hymnographe, *P. G.*, 105, 1408 A et 1025 D. — Théodore Studite, *P. G.*, 96, 689 A. — Tarsaise, *P. G.*, 98, 1500 D.

2. Ce n'est pourtant pas le seul, et l'on a peut-être trop dit que les premiers artistes ont ignoré des sujets moins austères. Déjà l'on a représenté la Vierge allaitant son enfant. *P. G.*, 100, 105 D. — Cf. G. de Jerphanion, *La Voix des Monuments*, Paris, 1930, p. 211.

3. Pitra, *Analecta sacra*, t. I, p. 251. L'expression est d'ailleurs courante : Théodore Studite, *P. G.*, 99, 721 D. — Cosmas, *P. G.*, 98, 465 A et 512 A. — Saint J. Damascène, *P. G.*, 96, 712 B.

Tu seras appelée *Trône* qui porte Dieu et *Siège royal du céleste Roi*, car tu es *Reine et Souveraine*, tu es fille d'un roi de la terre, et tu possèdes le caractère royal¹.

On comprend dès lors pourquoi les images de la Vierge sont appelées si souvent images de « *Notre Souveraine Mère de Dieu* ». Cela n'exprime pas simplement ce qu'est en elle-même la sainte Mère du Sauveur, mais on a voulu ainsi la décrire telle qu'elle apparaît dans la représentation qui tombe sous les yeux. L'image n'est-elle pas, à sa matérielle façon, une synthèse de la doctrine mariale ? L'artiste dépeint la Vierge selon sa croyance de simple fidèle, et les fidèles à leur tour se font de Marie une idée conforme à celle de l'artiste.

Les attaques iconoclastes pourront se multiplier, l'attachement de tous à la Vierge Souveraine n'en deviendra que plus profond². Le Concile de Nicée de 787 n'aura plus qu'à consacrer définitivement une expression en usage et une croyance déjà séculaire.

Nous définissons en toute certitude et convenance qu'à l'instar des représentations de la précieuse croix salvatrice, les saintes et vénérables images... doivent être placées dans les églises consacrées au Seigneur, sur les objets et vêtements sacrés, sur les murs et sur les parois, dans les maisons et par les chemins ; images, disons-nous, de Notre Seigneur Dieu et Sauveur Jésus-Christ, *images de notre Souveraine immaculée la Sainte Mère de Dieu*, images des anges vénérés, de tous les saints et des pieux personnages (D. B. 302).

(A suivre.)

H. BARRÉ, C. S. Sp.

1. *In Ann. SS. Deip.*, P. G., 98, 324 D et 325 A.

2. « Quant à Marie, écrit le P. J. Pargoire, les grossiers blasphèmes de Constantin V ont eu pour unique résultat de la rendre plus chère aux vrais chrétiens. De même que son divin Fils est le *Seigneur*, elle est la *Dame* par excellence et le langage de l'époque s'habitue à la saluer ainsi » *L'Eglise byzantine de 527 à 847*, Paris, 1903, p. 335.

LA ROYAUTÉ DE MARIE PENDANT LES NEUF PREMIERS SIÈCLES*

III. — L'Occident

« Les Occidentaux, écrit M. G. Bardy, ne sont pas moins dévots envers leur Mère du ciel, mais ils sont plus calmes dans les manifestations de leur piété ; ils restent plus discrets dans l'expression de leurs sentiments intimes et nous ne trouverons pas chez eux les magnificences verbales qui nous éblouissent chez les Grecs¹. » Et de fait le contraste est frappant, à tel point que l'on pourrait être enclin à porter un jugement trop sévère et à trouver pâles ou froids des textes pourtant pleins de richesse.

D'autre part, les témoignages de l'Occident se présentent d'abord en nombre assez restreint. Il faut attendre saint Isidore de Séville, saint Ildéfonse de Tolède, le vénérable Bède et surtout les écrivains de l'époque carolingienne, pour en faire une moisson de quelque importance. On serait donc tenté d'affirmer un certain retard sur les Grecs. Pourtant, des indices isolés permettent de croire que le privilège de Marie n'était point alors ignoré. Nous avons déjà rencontré les Apocryphes, saint Pierre Chrysologue, le diacre Théodosius († vers 530) et la discrète allusion de saint Grégoire le Grand. Il faut y ajouter Venance Fortunat († 600), qui place en tête de son poème *De Virginitate* ces quelques mots : « In nomine Domini nostri Jesu Christi et *dominae Mariae matris ejus* ». Peut-être même faut-il lui consacrer la paternité du *De laudatione Mariae* ; nous aurions alors,

* Voir *Recherches de Science religieuse*, avril 1939, p. 129-162.

1. *En lisant les Pères*, Paris, 1933 (2^e éd.), p. 243.

2. *Mon. Germ. Hist. : Auctores*, t. IV (éd. F. Léo), p. 18r (cf. P. L., 88, 266 B, et P. L., 72, 668 A).

sous sa plume, la plus belle assertion de la Royauté de Marie jusqu'ici rencontrée en Occident :

Conderis in solio, felix regina, superno,
Cingeris et niveis lactea virgo choris,
Nobile nobilior circumstante senatu,
Consulibus celsis ipsa sedens,
Sic iuxta genitum regem regina pervenem,
Ornata ex partu, mater optima, tuo¹.

Devançant les artistes, peintres et sculpteurs, le poète nous fait ensuite assister à la scène du couronnement de la Vierge par son Fils :

Dans tibi larga poli, cui tu domus arcta fuisti,
Ventris pro hospitio restituendo thronum,
Componendo caput niveum diademate fulvo,
Et gemmis rutilam comet honore comam².

Avec le VII^e siècle, nous sommes déjà plus à l'aise. Divers monuments ou chartes épiscopales de l'époque nous parlent de telle ou telle église consacrée à Notre Dame, « sancta et venerabilis basilica domnae Mariae genitricis Domini³ ». Ailleurs, Marie est appelée « gloriosa coeli regina », ou encore « supernorum regina civium⁴ ». Mais il y a mieux. Consacrant l'usage commun, les Papes décrètent eux aussi à la Vierge le titre de « Notre Dame » ou de « Souveraine ». Saint Martin I^{er} (649-655) proteste de son culte pour elle et relève avec indignation les faux témoignages portés contre lui à ce sujet : « Porro de *Domina nostra gloriosa semper Virgine Maria, ... falsum contra*

1. *L. c.*, p. 377 et 378 (cf. *P. L.*, 88, 282 B).

Des arguments de critique interne ont porté F. Léo, le dernier éditeur de Fortunat, à rejeter l'authenticité du *De Laudatione Mariae* (*l. c.*, p. xxiv). Cependant, à la suite de Dreves, certains croient pouvoir la retenir (H. Leclercq dans *Dict. Arch. et Lit.*, t. V, 1997). De toutes façons, le texte doit être assez ancien, puisque des manuscrits du VIII^e ou IX^e s. le donnent à Fortunat, et que Raban Maur citera notre passage, en l'introduisant par ces mots : « Sicut et nobilis ille versificator in laude ejus (*Mariae*) ait. » *P. L.*, 107, 744 C.

2. *L. c.*, p. 378 et 379 (cf. *P. L.*, 88, 283 A).

3. *P. L.*, 88, 1193 B (cf. 1195 A, 1187-1190) ou encore *P. L.*, 80, 569 D et 570; *P. L.*, 87, 1300.

4. Valérius, *P. L.*, 87, 424 B. — Saint Aldhelme, *P. L.*, 89, 141 C.

me, imo contra suorum animas, iniqui viri testificati sunt¹. » A son tour, le pape Agathon, dans sa célèbre lettre dogmatique de 680, reprend la formule préférée des Grecs, et rappelle comment « le Verbe s'est incarné de l'Esprit-Saint et de la sainte, immaculée, glorieuse et toujours Vierge Marie, *notre Souveraine* (ἡ ἁγία; θεοτόκος; ἡ μόνω), véritablement Mère de Dieu². Ainsi, par l'intermédiaire du successeur de Pierre, l'Orient et l'Occident s'accordent dans une commune croyance, et la traduisent par des termes identiques.

A un point de vue différent, le témoignage de saint Ildefonse de Tolède († 669) est également de toute première importance. L'auteur du *De Virginitate perpetua S. Mariae* ne s'attarde point en considérations d'ordre rationnel; il laisse avant tout déborder le trop plein de son cœur :

O domina mea, dominatrix mea, dominans mihi, mater Domini mei...
de te vera et digna sapiam, de te vera et digna loquar³...

Quelle accumulation d'épithètes ! Mais ce n'est pas là un simple flot de paroles. Ildefonse sait ce qu'il dit, et vit intensément sa foi. S'il appelle Marie « sa Souveraine », il la reconnaît vraiment pour telle, et veut se faire toute sa vie son humble et dévot serviteur. *Servir Notre Dame*, et la servir pour mieux servir le Christ, n'est-ce pas toute la « spiritualité » qui se dégage de la croyance à sa Souveraineté ? Nul ne l'avait jusqu'alors souligné avec plus de relief, même parmi les Orientaux, et, s'il faut ici se faire pardonner quelque chose, c'est de ne pas citer plus abondamment⁴.

1. Ep. XIV, *P. L.*, 87, 199 A et 200 A.

2. Epist. III, *P. L.*, 87, 1222 A. — Pour le siècle suivant, citons : Grégoire II (715-731). *P. L.*, 89, 50 B (cf. de Gruyter, *op. cit.*, p. 64). — Étienne III (752-757). *P. L.*, 89, 998 B, 1004 C et 1012 D (cf. *P. L.*, 98, 105 B, 109 B et 123 B). — Adrien I (772-795). *P. L.*, 98, 319 B. — Léon III (795-816). *P. L.*, 98, 526 B et 543 B. — Anonyme (fin VIII^e siècle au plus tard. — Cf. *Dict. Arch.*, t. IX, col. 352) dans le *Liber Diurnus Rom. Pont.*, suppl. *P. L.*, 105, 180 A et B.

3. *De virginitate perp. B. M.*, cap. I. *P. L.*, 96, 58 A.

4. *Op. cit.*, cap. XII. *P. L.*, 96, 105-110. Traduire ces textes serait en altérer la force et la beauté.

Servir le Christ et sa Mère est une faveur qu'Ildefonse sollicite humblement, mais c'est aussi un devoir, car la Mère de son Seigneur est aussi sa Souveraine, et l'on ne peut servir l'un sans se mettre au service de l'autre :

At nunc venio ad te, sola Virgo mater Dei, procido coram te... concedas etiam mihi adhaerere Deo et tibi, *servire Filio tuo et tibi*, famulari Domino et tibi... Ideo ego servus tuus, quia tuus filius Dominus meus. Ideo tu domina mea, quia tu ancilla Domini mei. Ideo ego servus ancillae Domini mei, quia tu *domina mea facta es mater Domini tui*. Ideo ego factus servus tuus, quia tu facta es mater factoris mei.

Cette grâce insigne est demandée au Fils comme à la Mère, car elle est la meilleure preuve de la fidélité au Seigneur lui-même :

Hoc mihi praesta, Jesu, Deus filii hominis ; hoc mihi tribue, Domine rerum et filii ancillae... ita serviam matri tuae, ut ex hoc ipse me probes servisse tibi ; ita haec dominetur mihi ut ex hoc noverim me placuisse tibi ; ita dominium ejus me teneat in saeculum, ut tu sis meus Dominus in aeternum.

Et ce royal service, Ildefonse le désire avidement, il y aspire de toute son âme et veut s'y consacrer à jamais sans réserve, avec une constante fidélité :

Quam prompte servus hujus dominae effici concupisco, quam fideliter servitutis hujus jugo delector, quam plene famulari hujus imperiis opto, quam ardentem ab illius dominio dissociari non quaero, quam avidè ab ipsius famulatu nusquam abstrahi cupio.

Il n'y a d'ailleurs en cela rien qui doive étonner. Tous ceux qui aiment Dieu comprendront aisément cette ardeur, car on ne se met au service de Marie que pour mieux servir le Christ, et les honneurs rendus à la Reine retournent en définitive au seul Roi et Seigneur :

Nam ego ut *sim servus filii ejus*, hanc mihi dominari peropto ; ut dominetur mihi filius ipsius, huic servire decerno ; ut comprober servire Deo, dominium matris ejus super me in testimonium quaero... Sic namque refertur ad Dominum, quod servitur ancillae ; sic

redundat ad filium, quod impenditur matri ; ...sic transit honor in regem, qui deferitur in famulatum reginae.

Pareils textes ont une valeur considérable. Ils inspireront plus tard les promoteurs de la consécration à Marie, Boudon, Bérulle, Grignon de Montfort et les autres, mais déjà ils éclairaient d'un jour particulier certains faits contemporains. On a retrouvé en effet sur le sol d'Afrique de nombreux plombs de bulle portant le nom du possesseur, accompagnés de la mention « serviteur de la Mère de Dieu, ΔΟΥΛΟΣ ΘΕΟΤΟΚΟΥ¹ ». Dans l'église de Sancta Maria Antiqua à Rome, l'ambon de Jean VII (705-707) porte également cette double inscription grecque et latine : IOHANNES SERVUS SCAE MARIAE. ΙΩΑΝΝΟΥ ΔΟΥΛΟΥ ΤΗΣ ΘΕΟΤΟΚΟΥ². Saint Ildefonse n'est donc pas un isolé. Communément l'on fait profession de servir à la fois le Christ et sa Mère, surtout parmi les âmes spécialement consacrées à Dieu. « Ipsa germana mea Sigolina, écrit en 696 l'évêque Ansebertus, saeculum contempsit, et... jugiter se Christo obtulit et sanctae Mariae in ancillam se tradidit³. » Se vouer ainsi au service de la Vierge, c'est, à l'exemple de l'évêque de Tolède, reconnaître son éminente Souveraineté.

Saint Isidore de Séville († 636), maître d'Ildefonse et docteur de l'Église, avait auparavant rendu témoignage à cette Royauté de Marie dans son livre à jamais célèbre des *Étymologies*. Il s'agit, à vrai dire, d'une simple mention, mais il n'en faut pas estimer la valeur à la brièveté :

Maria (interpretatur) illuminatrix, sive stella maris : genuit enim lumen mundi. Sermone autem Syro Maria DOMINA nuncupatur, et *pulchre quia Dominum genuit*⁴.

1. Delattre, *Le culte de la Sainte Vierge en Afrique*, p. 109 et 123 sq.

2. *Dict. Arch. et Lit.*, art. : *Forum chrétien*, t. V, col. 2017 (cf. t. VII, col. 2211).

3. *P. L.*, 88, 1233 B. Une homélie faussement attribuée au Vénéral Bède raconte également l'histoire de ce clerc qui, sur le point de se marier, va trouver le pape, « qui praecepit et ut... fieret ibi monachus, et *servet ibi Deo et beatae Mariae omnibus diebus vitae suae* ». Et l'auteur de conclure : « Nunc autem, fratres, *serviamus semper tali reginae*, quae non derelinquit sperantes in se. » (*P. L.*, 94, 423 A.)

4. *Etyrn.*, l. VIII, cap. x, *P. L.*, 82, 289 B.

Le rapprochement saute aux yeux entre ce texte et celui de saint Jérôme. Le premier a du reste sur le second une supériorité évidente. Tandis que le *Livre des Noms hébreux*, suivi en cela par les *Instructions* à Salonius d'Eucher de Lyon († vers 450) et même par le *De ortu et obitu Patrum* de saint Isidore¹, se contentait d'énoncer l'étymologie dite « syriaque », nous avons là une justification du nom de Marie. Saint Pierre Chrysologue l'avait esquissée ; elle est maintenant parfaitement claire. Marie est véritablement Souveraine et mérite bien son nom, car elle est la Mère du Seigneur, *quia Dominum genuit*.

Le Vénérable Bède († 735) ne dira rien de plus dans son Commentaire sur l'Évangile de saint Luc :

Et nomen Virginis Maria... Maria autem Hebraice stella maris, Syriae vero DOMINA vocatur, et merito, quia et totius mundi Dominum, et lucem saeculis genuit generare perennem ².

Il convient de relever une frappante continuité de pensée entre tous ces témoignages. Le point de départ se place très nettement dans le texte évangélique, non seulement dans l'affirmation du nom de la Vierge, et *nomen Virginis Maria*, mais encore et surtout dans le titre de « Mère du Seigneur » décerné par Élisabeth, ou, si l'on préfère, dans le double fait de la Royauté du Christ et de la Maternité de Marie. Saint Jérôme, saint Pierre Chrysologue, Eucher de Lyon, Isidore de Séville et le Vénérable Bède, tous auteurs lus et relus par le moyen âge latin, forment les anneaux d'une chaîne ininterrompue, qui des origines nous conduit avec sécurité jusqu'à l'époque carolingienne.

C'est en effet un des traits les plus saillants de l'enseignement d'alors, un de ceux qui le différencient le plus de la manière orien-

1. *Instr. ad Salon.*, l. II, cap. i. P. L., 50, 813 D (cf. *Corpus* de Vienne, t. XXXI, p. 143). — *De ortu et obitu Patrum*, cap. LXVII, III. P. L., 83, 148 C (cf. 437 A et 1285 C).

2. *In Luc.*, l. I, cap. i. P. L., 92, 316 D. L'œuvre authentique du Vénérable Bède ne semble pas renfermer d'autres affirmations de la Royauté de Marie, sinon les *Interpretationes nominum hebraicorum*, qui mentionnent simplement les étymologies courantes. Ce texte ne figure pas dans Migne, mais il est cité par Bardenhever (*Der Name Maria*, p. 83).

tale, que ce retour fréquent à l'étymologie du nom de « Marie », en vue de justifier l'universelle Royauté de la Mère de Dieu. Quelques auteurs se contenteront de reproduire servilement les paroles de leurs maîtres, — tels le prétendu Haymon d'Halberstadt ou Christian Druthmar¹, — mais d'autres s'attarderont volontiers à de plus amples développements.

Ainsi fait Wallafrid Strabon, si tant est que l'homélie *In Initium Evangelii S. Matthaei* soit bien de lui. La Royauté de Marie, signifiée par son nom, est pour lui chose évidente, puisque la Vierge est mère du Roi des rois et nous achemine vers le royaume des cieux en nous dispensant la grâce divine :

Maria, ut plerique aestimant, interpretatur *illuminatrix* et *stella maris*. Sermone Syro DOMINA dicitur... DOMINA vere cur sit nominata, explanatione non indiget, quae Dominum peperit Salvatorem. Revera etenim *Mater Regis Christi regum regina, mater Domini dominorum, domina* debuit nuncupari, *per quam* lumen fidei et divinae gratiae accipientes *ducamur* ad ineffabilem Dei omnipotentis visionem, in qua gaudentes, ab omni tristitia saeculi liberati, in aeterna beatitudine regnare cum Christo mereamur. (P. L., 114, 859.)

Moins original, Raban Maur s'inspire à la fois de saint Jérôme, du Vénérable Bède, de Venance Fortunat et de Sédulius, mais il reviendra jusqu'à trois fois sur ce thème :

Sciendum quoque est quod Maria, sermone Syro, DOMINA vocatur ; et merito illa DOMINA vocatur, quae Dominum generare meruit coeli et terrae, sicut et ille nobilis versificator in laude ejus ait :

Conderis in solio, felix Regina, supremo :
Cingens et niveis, lactea Virgo, choris.

Et Sedulius in *Carmine Paschali* ita proloquitur :

Gaudia matris habens cum virginitatis honore,
Nec primam similem visa est nec habere sequentem ².

1. Haymon, *Hom. IV de tempore*. P. L., 118, 32 C. (Cette homélie se retrouve textuellement parmi les *Spuria* de Bède. P. L., 94, 324-327.) — Christian Druthmar, *Expös. in Matt.*, cap. i. P. L., 106, 1276 C.

2. *Comm. in Matt.* l. I, cap. i. P. L., 107, 744 C. Les textes de saint Jérôme, Bède et Fortunat ont été cités plus haut. Quant aux vers de

L'influence de l'interprétation du nom de Marie est donc incontestable. On la retrouverait facilement dans les siècles qui vont suivre, à travers les œuvres d'Odilon de Cluny, Arnaud de Chartres, saint Albert le Grand, saint Thomas, Richard de Saint-Laurent, Conrad de Saxe, Denys le Chartreux, saint Bernardin de Sienna et tant d'autres, jusque dans maints ouvrages contemporains.

Au temps des Carolingiens, et principalement sous l'action du grand empereur, la poésie fleurit dans les écoles dirigées par les moines. Comment n'y ferait-on point appel pour chanter les gloires de la Reine du monde et solliciter les interventions de sa puissante intercession ?

Alcuin († 804) occupe ici une place de premier plan et compense ainsi largement le silence de ses autres œuvres. Il aime à se déclarer serviteur de sa Reine et à réclamer son secours¹, car il sait tout ce que peuvent les prières de la « Reine du salut » :

*Virgo Dei genitrix, nostrae regina salutis,
Hic precibus famulis auxiliare tuis².*

Aussi veut-il se laisser gouverner par elle chaque jour de sa vie :

*Tu, regina polii, vitae spes maxima nostrae...
Tu precibus nostris semper clementer adesto,
Atque dies nostros precibus REGE semper ubique,
Ut nos conservet Jesu pia gratia Christi³.*

De son côté, Raban Maur († 856) rivalise de son mieux avec le maître de l'école palatine, sans d'ailleurs pouvoir l'égaliser. Il

Sédulius, ils sont bien connus par leur usage liturgique (*P. L.*, 19, 599 A et 600 A).

Autres textes de Raban Maur : *Hom.* 163, *P. L.*, 110, 474 C. — *De Uniuerso*, l. IV, cap. 1, *P. L.*, 114, 75 A.

1. *Carmen* 174, *P. L.*, 101, 771 B (cf. *Mon. Germ. Hist. : Poetae*, t. I, p. 313 et 314).

2. *Carmen* 173, *P. L.*, 101, 771 A. Même expression, col. 774 D (cf. *M. G. H.*, l. c., p. 305 et 336).

3. *Carmen* 86, *P. L.*, 101, 749 B (cf. *M. G. H.*, l. c., p. 325). Voir encore d'autres textes dans de Gruyter, *op. cit.*, p. 85. On remarquera l'appel constant aux prières de la Reine : c'est par là qu'elle régit.

le démarque à peine dans cette inscription rédigée pour un autel des saintes Agathe et Pétronille :

*Regina virgo conjuncta sororibus istis
Tu nobis pandas regna poli precibus¹.*

Dans son hymne *De Natali Domini*, il sait au contraire trouver une belle formule :

*Tu laus orbis et regina,
Iacta virgo Maria².*

La liste de ces inscriptions ou poèmes pourrait sans doute s'allonger³. Terminons-la du moins par la prière finale d'Hincmar de Reims († 882) dans son grand *Carmen de Beata Maria*. Le célèbre évêque n'y adresse pas à la Vierge le titre de Souveraine, comme il le fait ailleurs⁴, mais il se met en toute confiance sous la protection de « celle qui règne avec le Christ » dans les cieux :

*Cum moriar coeli claris praelata ministris,
Christo conregnans, sis pia, quae so, mihi,
Ut partem merear cum his quos gratia salvat,
In lucis, pacis sorte, quietis. Amen⁵.*

On peut donc constater combien la croyance à la Souveraineté de Marie est profonde dans les âmes. Ni les regrettables controverses au sujet des images, ni les réserves formulées sur le fait

1. *Carmen* 37, *P. L.*, 112, 1023 C (cf. *M. G. H. : Poetae*, t. II, p. 207).

Ce manque d'originalité, caractéristique de la manière de Raban Maur, se retrouve non seulement dans ses commentaires du nom de Marie, mais encore dans cette phrase, où se reconnaissent aisément la pensée et les expressions de Venance Fortunat : « Ecce exaltata es super choros angelorum, *justia regem filium*, felix mater, *regina regnabis in aeternum*. » Et cui praestitisti uteri tui hospitium, ipse dedit tibi regna coelorum. » *Hom.* 29 de *Ass.* B. M. V., *P. L.*, 110, 55 D (cf. Fortunat, *P. L.*, 88, 282 B et 283 A).

2. *P. L.*, 112, 1632 B (cf. *M. G. H.*, l. c., p. 246).

3. V. g. Milon : *De sobrietate*, II, 49 (*M. G. H. : Poetae*, t. III, p. 645). — Notker le Bègue, *P. L.*, 131, 1016 B ; Saint Ildefonse (?), *P. L.*, 82, 729.

4. *P. L.*, 25, 1140 C et 1196 D, et surtout dans la lettre à Odon : « de gloriosa semperque virgine *domina ac dominatrice nostra Maria* » (*Rev. Bén.*, 1934, p. 270).

5. *M. G. H. : Poetae*, t. III, p. 412.

de l'Assomption corporelle, à cause des exagérations et inconvenances des écrits apocryphes, n'ont pu en quelque façon l'entamer. Nous allons en avoir à l'instant une preuve nouvelle.

Parmi les auteurs de l'époque carolingienne qui ont le mieux parlé de Notre Dame, — et l'on peut déjà voir que leur nombre est assez respectable¹, — il faut donner la place d'honneur à Paschase Radbert et Ambroise Autpert. Et cela, non seulement à cause de leur valeur personnelle, mais également à raison de l'influence considérable exercée par eux. Longtemps en effet le meilleur de leur œuvre mariale fut colporté sous les noms de saint Jérôme, de saint Ambroise ou de saint Augustin : c'était en assurer le succès. Grâce à la critique moderne, chacun est rentré maintenant — au moins partiellement² — en possession de son bien.

Le premier en date est le moine Ambroise Autpert († 781), qui aurait reçu de « la glorieuse Souveraine du monde » elle-même le privilège de la célébrer dignement, « ore facundo et alacri corde³ ». Seul le sermon sur l'Assomption nous intéresse direc-

1. On peut y ajouter les *Livres Carolins*, attribués à Alcuin (P. L., 98, 129 C); Euloge de Tolède (P. L., 145, 745 B et 832 C); Anastase le Bibliothécaire (P. L., 127, 1311, 1315, etc., et P. L., 128, 1263), d'autres encore.

Plus tard, en des temps de trouble et de décadence, Atton de Verceil (P. L., 134, 857 C), Rathier de Véronne (P. L., 136, 462 B), Odilon de Cluny (P. L., 142, 1003) et surtout saint Pierre Damien, assureront la transmission de cet enseignement jusqu'à l'aurore du xiii^e siècle, où il s'épanouit à nouveau magnifiquement.

2. Il y a en effet encore à démêler : homélies du Pseudo-Ildefonse (P. L., 96, 239-284), *De Assumptione* du Pseudo-Augustin (P. L., 40, 1141-1148), peut-être aussi d'autres écrits pseudépigraïques ou anonymes, comme le *Sermo... incerti quidam auctoris, sed excellentis*, conservé dans l'actuel homiliaire de Paul Diaque (P. L., 95, 1490-1497).

Ce qui accroît la difficulté c'est la parenté étroite de pensée qui existe entre Paschase et Autpert, et l'on a pu longtemps balancer entre l'attribution à l'un ou à l'autre de la célèbre lettre du Pseudo-Jérôme.

Voir à leur sujet : D. Morin, *Études, textes, découvertes*, Maredsous, 1913, t. I, p. 59 et 497; *Dict. Hist. Eccl.*, art. *Ambroise Autpert*, t. II, col. 1115; Dom Lambot, dans *Rev. Bénéd.*, 1934, p. 265-282; *D. T. C.*, art. *Radbert*, t. XIII, col. 1632.

3. *Vita S. Ambr. Autpenti* (auctore anon. s. xi), n. 8. P. L., 89, 1272 et 1273.

tement¹. Dès le début, en dépit des incertitudes sur la résurrection corporelle, l'exaltation de la Vierge dans la gloire et sa Royauté sont affirmées comme le fait capital et incontesté :

Neque enim dignum est de corpore ejus notitia sollicitum quempiam esse, quam non dubitat super angelos elevatam cum Christo regnare, sufficere debet tantum notitiae humanae hanc vere fateri reginam coelorum, pro eo quod regem peperit Angelorum².

Il n'y a donc qu'à redire les louanges de la « Souveraine des Anges ». Mais comment le faire congruement ?

Sed quid dicam pauper ingenio, cum de te quidquid dixero, minor laus est, quam dignitas tua meretur ?... Si (tc) Dominam Angelorum vocitem, per omnia esse probaris. Quid ergo de te digne dicam³ ?

L'auteur s'y essaye de son mieux. Puis, pour finir, sa prière monte ardente vers la céleste Reine, dont l'intercession est plus puissante que celle de tous les saints et la bienveillance universelle, car elle est à jamais « l'associée d'amour » du Roi des rois :

Tu in cubiculo Regis beatitudinum gemmis ac margaritis ornata assistis. Tibi thronus regius ab Angelis collocatur in aula aeterni Regis, teque ipse Rex regum, ut matrem veram et decoram sponsam prae omnibus diligens amoris amplexu sibi associat. Nec mirum si dignetur tibi adgaudere Deus regnans in caelis, quem tu parvulum ex te hominem natum toties osculata es in terris. Has ergo tuas felicitates possidens convertere ad nostrarum miseriarum salutem⁴.

Il peut se faire que Paschase Radbert († vers 865) ait eu connaissance de l'œuvre d'Autpert. Toujours est-il qu'ils professent tous deux une doctrine identique. Dans la fameuse

1. *Sermo* 208, in *app. sancti August.* (éd. des Mauristes). P. L., 39, 2129-2134. Le début en est publié sous le propre nom d'Autpert (P. L., 89, 1275-1278), et l'on en trouve des fragments épars dans diverses compilations.

2. L. c., 2130. Pour ce caractère indubitable du fait, rapprocher ce texte des *Livres Carolins*, I. IV, cap. XXI (P. L., 98, 1229 C) et de Wallafrid Strabon (P. L., 144, 859 C).

3. L. c., 2131.

4. L. c., 2134.

lettre du Pseudo-Jérôme *ad Paulam et Eustochium*¹, qui désormais lui est reconnue, le célèbre abbé de Corbie formule les mêmes réserves que son prédécesseur sur l'enseignement des Apocryphes. Comme lui, il ne veut point, « propter cautelam, salva fide », faire état de ce qui n'est pas garanti, et n'entend baser ses exhortations que sur la vérité². C'est pourquoi il convie à son tour les moniales auxquelles il s'adresse à célébrer dans la joie l'intronisation de la Reine du monde en son royaume éternel : cela du moins n'est pas douteux :

Hodie namque gloriosa semper Virgo Maria celos ascendit : rogo, gaudete : quia (ut ita fatear) ineffabiliter sublimata cum Christo regnat in aeternum. Regina mundi hodie de terris et de praesenti saeculo nequam eripitur : iterum dico, gaudete, quia secunda de sua immarcescibili gloria ad caeli jam pervenit palatium³.

Il y revient avec insistance, s'appuyant sur le chant liturgique de l'Église universelle :

Haec est dies praecleara, in qua meruit (gloriosa Virgo) exaltari super choros angelorum... haec est, inquam, dies in qua usque ad throni celsitudinem intemerata mater et virgo processit atque in regni solio sublimata, post Christum gloriosa resedit. Sic itaque ubique confidenter sancta Dei canit Ecclesia⁴.

Se risquant même, malgré tout, à quelque pieuse conjecture, il se représente le Christ préparant non seulement une place à la Vierge, « ut cum eo regnare posset in perpetuum », mais venant en personne la chercher pour l'introduire solennellement en son trône :

Creditor enim quod Salvator omnium ipse, quantum datur intel-

1. *P. L.*, 30, 126-147. La majeure partie en est reproduite, sans nom d'auteur, dans l'homiliaire attribué à Paul Diacre (*P. L.*, 95, 1497-1505), et l'on en retrouve des bribes dans les homélies du Pseudo-Ildéfonse, où elle se trouve d'ailleurs explicitement mentionnée (*P. L.*, 96, 264 A).

2. *L. c.*, 128 BC.

3. *L. c.*, 130 B. L'emploi des mots « ut ita fatear » ne marque pas une restriction quelconque ; c'est une de ces expressions courantes, comme en ont tous les professeurs, et qui revient souvent sous la plume de Paschase, dans cette lettre et dans ses autres écrits.

4. *L. c.*, 132 CD (cf. 133 D, 134 D, 145 D).

ligi, per se totus festivus occurrit, et cum gaudio eam secum in throno collocavit. Alias autem quomodo implevisse creditur quod in lege ipse praecepit : Honora patrem tuum et matrem tuam¹.

L'application morale est obvie, imprégnant tout le discours : imitons les vertus de Marie pour mériter d'être exaltés à notre tour dans la gloire et nous attirer sa royale bienveillance :

Idcirco hanc imitami moribus, sequimini casitate, hujus implete auxilium².

C'est la conclusion, plus nette encore, d'un autre beau sermon sur l'Assomption, reproduit, sans nom d'auteur, dans l'homiliaire attribué à Paul Diacre³. Serait-il de Paschase ? Une simple comparaison avec la lettre du Pseudo-Jérôme et l'*Expositio in Psalmum XLIV* porterait à le croire⁴. Quoi qu'il en soit, cette homélie mérite d'être tirée de l'oubli.

Elle débute par un trait nouveau, que l'on retrouvera plus tard, — par exemple chez saint Bernard⁵, — l'inversion du texte bien connu du Cantique des Cantiques (III, II) :

Filiae Jerusalem, venite et videte matrem Domini in diademate

1. *L. c.*, 134 D et 135 A. — Cf. Pseudo-Ildéfonse, *Sermo I* : « Quis matrem secum in throno regni collocavit, et in immortalitatis gloriam eam transposuit, ac super choros angelorum supersolemniter crexit » (*P. L.*, 96, 243 C).

2. *L. c.*, 145 C. S'inspirant de saint Ambroise, qu'il cite d'ailleurs sans le nommer, Paschase insiste beaucoup, auprès de ses moniales, sur l'imitation des vertus de Marie. — Cf. *Expos. in Psal.* XLIV, I, III, *P. L.*, 120, 1055 AB.

3. *Sermo... incerti quidem auctoris, sed excellentis. P. L.*, 95, 1490-1497. Il se trouve enclavé entre deux homélies constituées par la lettre du Pseudo-Jérôme.

4. La question vaudrait la peine d'être étudiée dans le détail et devrait embrasser également le sermon I du Pseudo-Ildéfonse (*P. L.*, 96, 239-250), qui se distingue des autres par son unité et renferme plusieurs passages intéressant la Royauté de Marie.

Les autres écrits de Paschase n'apportent rien d'immédiatement utile, pas même le *De Assumptione* du Pseudo-Augustin, qu'on a songé à lui attribuer.

5. *In Oct. Ass.*, n. 6. *P. L.*, 183, 432 CD.

*regalis gloriae suae, quo coronavit eam filius suus, in die lactitiae cordis ejus, in die beatæ assumptionis in caelis*¹.

Diverses raisons motivent ce couronnement de gloire et cette universelle Royauté : en premier lieu, la maternité de Marie et la vénération affectueuse et reconnaissante du Christ pour sa Mère :

Sed dignum et omnibus modis conveniens erat, ut omnia subijcerentur sub pedibus ejus, quae omnium genuerit Creatorem. Dignum erat ut Domina esset angelorum, quae digna fuerat esse Mater Domini angelorum... Dignum erat ut amplius matrem suam honoraret quam ministros, ipse qui dixerat : *Honora Patrem tuum et matrem tuam* (Ex., xx, 12)... Dignum erat ut familiaris hanc amaret, copiosius remuneraret, quae singularius atque accendentius omni rationali creatura ipsum dilexerat².

Il y a plus même que la reconnaissance. L'auteur parle de « rémunération » et semble bien faire appel au mérite de la Vierge pendant sa vie et le « martyre » de la Passion :

*Quia ergo plus omnibus dilexit, merito plus omnibus dilecta est a Domino et honorata. Ecce enim exaltata est super choros angelorum usque ad dexteram filii, et facta est potens materfamilias in universa domo Domini, et regina coelorum appellata est. Quam potenter ad se traxit versiculum illum propheticum, quo dictum est : *Astitit Regina a dextris tuis*³...*

Le commentaire du verset du psaume XLIV fournit l'occasion

1. *P. L.*, 95, 1490 D. — Cf. Pseudo-Ildéfonse, *P. L.*, 96, 246 AB.
2. *L. c.*, 1491 C D. Même appel au précepte du décalogue dans le Pseudo-Jérôme. *P. L.*, 30, 134 D et 135 A (texte cité plus haut).
3. *L. c.*, 1492 A. L'affirmation du martyre se retrouve un peu plus bas (1492 D et 1493 A), dans la description des ornements de la Reine : « Sardiis quippe sanguinei coloris est, et martyrii genit figuram : quod procul dubio ornamentis reginae in passione Filii accessit. » Rapprocher du Pseudo-Jérôme, *P. L.*, 30, 142 B D : « Plus quam martyr fuit », et de saint Bernard, *In Dom. infra Oct. Ass.*, *P. L.*, 183, 438 A. Pour le commentaire du Ps. XLIV, comparer avec l'écrit de Paschase, *Exp. in Ps.* XLIV, l. III, *P. L.*, 120, 1039-1060, et le sermon du Pseudo-Ildéfonse, *P. L.*, 95, 246 A.

de détailler les ornements de « notre Reine, haec Regina nostra ». Puis c'est la description de son entrée dans la gloire. Appuyée sur son Fils bien-aimé, elle prend possession de son trône :

*Ipse procul dubio Rex regum et Dominus dominantium filius ejus, cum multitudine celestis exercitus exultanter illi occurrat baculum fidem seipsum illi supposit : portavit, a qua portatus est, matrem plenam dierum, plenam omni opulentia spirituali supra omnem plenitudinem sanctorum, usque ad conspectum throni in excelso, et in solio ineffabilis gloriae collocavit*¹.

Jour de joie pour tous dans le ciel, pour le Fils, pour sa Mère, pour toute la Cour céleste ! Jour de joie aussi pour nous sur la terre, car cette glorieuse Souveraine est notre avocate à tous, notre médiatrice auprès de son divin Fils. Mère de miséricorde, elle ne cesse pas de l'interpeller pour nous, conjurant sa colère et sollicitant notre pardon, pourvu que nous sachions ouvrir notre cœur au repentir :

*Quid ergo est propitiatrix haec domina, nisi velut nubes quaedam suavissima, obumbrans nobis a facie solis, ne nimia aestuatione illius exuramur ? Itaque, dilectissimi, in ea tam potenti, tam pia et tam fideli advocata nostra, toto corde gaudeamus, quae nulli digne possulant auxilium negat, et pro nullo apud filium frustra interpellat*².

Mais que faire pour la prier et l'honorer dignement ? Une seule chose : imiter la sainteté de sa vie :

*Quae sunt autem obsequia, quibus tantam dominam digne possumus honorare ? Hoc certe illi gratissimum obsequium est, ut ejus sacratissimam vitam imitantes, amemus quod amavit, et vitemus quod vitavit*³.

Devant de tels textes, on ne peut plus trouver froide la piété

1. *L. c.*, 1495 C. — Cf. Pseudo-Jérôme, *P. L.*, 30, 134 CD, et Pseudo-Ildéfonse. *P. L.*, 95, 243 C.
2. *L. c.*, 1496 CD. Rapprocher du Pseudo-Ildéfonse (*P. L.*, 96, 249), et de Paschase Radbert, *Exp. in Ps.* XLIV, l. I, *P. L.*, 120, 1009 D.
3. *L. c.*, 1496 D (cf. 1497 C). Comparer avec Paschase (supra) et le Pseudo-Ildéfonse, *P. L.*, 96, 242 B, 244 B, 245 C.

des Occidentaux. Vraiment, on ne sait qui préférer : les Latins ou les Grecs. Et pourquoi, au reste, voudrait-on choisir ? N'est-il pas plus réconfortant d'enregistrer partout un accord unanime, une même conviction profonde et un égal amour envers Notre Dame, Mère de Jésus-Roi et Reine de l'univers ?

Cette concordance de sentiments se trahit encore par des manifestations extérieures analogues. Comme en Orient, le culte de la Vierge royale s'alimente dans la liturgie de l'Église et réagit à son tour sur les productions de l'art chrétien. Il faut en dire un mot.

Du point de vue liturgique, l'Occident est incontestablement moins riche à cette époque que ne l'est déjà l'Orient. Cela s'explique sans doute par le fait que le vocable « *Domina nostra* » fut plus lent à s'y introduire. Tandis que les liturgies de saint Basile et de saint Jean Chrysostome font plusieurs fois mémoire de « notre Souveraine », nous n'avons rien de semblable dans notre Ordinaire de la Messe, et, d'autre part, les magnifiques antiennes, *Salve Regina*, *Regina coeli*, *Ave Regina coelorum*, ne sont pas encore composées¹. S'il est question de la Vierge, — et sa place est grande dans les livres de l'Office divin, — c'est surtout sous des titres où ne figure point la Royauté. « *Beata et gloriosa semperque virgo Dei Genitrix Maria* », dit-on le plus souvent. Déjà cependant, principalement dans l'Office du temps de Noël, on célèbre celle qui est la Mère du Christ, Seigneur et Roi :

Hodie nobis coelorum Rex de Virgine nasci dignatus est...
Beata Virgo, cujus viscera meruerunt portare Christum Dominum².

1. Peut-être vers la fin de cette période l'invocation à la « Reine du monde » s'introduit-elle dans les Litanies des Saints. On signale le fait au x^e siècle (*Dict. Arch. et Lit.*, t. IX, 1556) ou même antérieurement au x^e siècle (*Summa Aurea* de Bourassé, t. III, 1816) : « *Sancta mundi Domina, Stella maris Maria, tu pro nobis Filium ora Christum Dominum.* »

Le privilège concédé récemment au Vicariat apostolique de Port-Saïd n'est donc pas entièrement une innovation.

2. *Liber Responsalis* Grégorien. P. L., 78, 734 A et B.

Les vers de Sédulius sont repris :

*Genuit puerpera Regem, cui nomen aeternum, et gaudia matris habens cum virginitate pudoris, nec primam similem visa est, nec habere sequentem*¹.

On est donc encore au premier stade de l'évolution doctrinale. Il faut attendre que la fête de l'Assomption se généralise pour rencontrer une affirmation explicite². On a vu plus haut comment Paschase Radbert se réfère en propres termes au chant de l'Église universelle³. Visiblement, c'est la liturgie romaine qui l'inspire. On y retrouve en effet quelques-unes des expressions dont il se sert, et la comparaison est si facile qu'il suffit de transcrire ces textes :

Adfuit regina a dextris tuis in vestitu deaurato (Ps. XLIV, 10)...

Exaltata es, sancta Dei Genitrix, super choros angelorum ad coelestia regna...

Super salutem et omnem pulchritudinem dilecta es a Domino et regina coelorum vocari digna es...

Hodie Maria Virgo coelos ascendit; gaudete, quia cum Christo regnat in aeternum...

Beata mater et innupta Virgo, gloriosa regina mundi⁴.

Il y aurait à glaner aussi dans les autres liturgies, surtout dans la liturgie mozarabe, où se fait sentir l'influence de saint Ildéfonse⁵. S'y attarder n'est pas indispensable pour comprendre combien le chant de l'Église alimente la croyance universelle. C'est dans les sermons pour la fête de l'Assomption que l'on retrouvera longtemps encore les plus claires affirmations de la Royauté universelle de Marie : les circonstances liturgiques le commandent. L'Assomption devient peu à peu la grande fête

1. *Liber Responsalis* Grégorien. P. L., 78, 735 D.

2. C'est à dire le VII^e siècle. — Cf. Dom B. Capelle, *La Fête de l'Assomption dans l'histoire liturgique*, dans *Ephem. theol. lov.*, 1926, p. 33-45.

3. *Sic itaque ubique confidenter sancta Dei cavit Ecclesia*. P. L., 30, 132 D.

4. *Liber Responsalis*. P. L., 78, 786 et 799.

5. *Breviarium gothicum*, P. L., 85, 1186 B, 1187 B et 1188 D.

de la Vierge-Reine ou, comme dira bientôt saint Étienne de Hongrie, *Dies Magnae Dominiae*.

Pour reconstituer à peu près exactement la physionomie de cette période, il reste à parler des manifestations de l'art chrétien. Le sujet est si vaste qu'il demanderait une étude particulière et qu'il faut se contenter de signaler quelques traits.

Dans l'art primitif, deux scènes surtout représentaient la Vierge en majesté. L'Annonciation en est une. On la rencontrait à la fin du ⁱⁱ siècle, à la catacombe de Priscille, et au lendemain d'Éphèse dans la magnifique mosaïque de Sainte-Marie-Majeure. On la retrouve encore dans une mosaïque du dôme de Parenzo, mais ce thème, pourtant prometteur, ne s'est guère perpétué¹.

Il en est tout autrement de l'Adoration des Mages. Des Catabombes au moyen âge, ce type de la Vierge-Reine portant l'Enfant-Roi se transmet fidèlement. Il se voit sur plusieurs sarcophages, sur les ampoules de Monza, à Sainte-Marie-Antique et en maints autres endroits². Si toutes les compositions similaires ne soulignent pas le caractère royal de la Vierge, c'est bien ce trait pourtant qui domine. La petite mosaïque de Sainte-Marie-in-Cosmedin, enlevée à l'Oratoire de Jean VII (705-707), n'est pas de ce point de vue une des moins suggestives³.

La représentation de cette scène, la définition d'Éphèse et l'influence byzantine assurent la fixation du groupe à jamais inséparable de la Vierge et de l'Enfant. C'est ce groupe qui se détache de l'ensemble et forme le centre du tableau. L'artiste sera donc tenté de l'isoler et de le représenter pour lui seul. Ou bien, quittant le texte évangélique pour faire montre d'imagination, il laisse de côté les mages, et les remplace par des anges ou des saints. Le cadre peut varier, l'idée maîtresse demeure et le groupe conserve toute sa majesté. Cet enfant est le Roi du monde, et la Vierge est sa Mère. Assise sur un trône richement

1. *Dict. Arch. et Lit.*, art. *Marie*, t. X, col. 1989 et 1990.

2. *Ibid.*, art. *Mages*, t. X, col. 980-1067.

3. *Ibid.*, t. X, col. 1038. — Cf. t. VII, col. 2203-2207 (fig. 6162).

orné et magnifiquement parée, elle est la *Reine*, le seul trône digne de l'Enfant-Roi.

Un des plus beaux exemples nous en est donné au ^{vii} siècle par une mosaïque de Saint-Apollinaire-le-Neuf, à Ravenne. Tout un cortège de vierges, portant des présents, se dirige vers le Trône orné de gemmes où la Vierge majestueuse et bénissante est assise entre quatre anges avec l'Enfant sur ses genoux¹. En regard, de l'autre côté de la nef, une procession de martyrs est en marche vers le Trône du Christ. « Aujourd'hui, le Christ tient un sceptre ; dans la mosaïque primitive, il tenait un livre avec les mots : *Ego sum Rex gloriac* »². Les deux scènes se correspondent exactement : le Roi, la Reine !

En dépit des destructions, Rome conserve nombre de ces Madones que l'on aime à vénérer, sans prêter attention aux maladroites de l'exécution. Il y en a plusieurs à Sainte-Marie-Antique, très pures de style³. Il s'en trouve à Saints-Nérée-et-Achillée, à Sainte-Praxède (chapelle de Saint-Zénon), ailleurs encore. A Sainte-Marie-in-Navicella, dans la grande mosaïque absidale du pape Pascal (817-824), la Vierge apparaît au milieu de toute la cour céleste, glorieuse et solennelle comme une impératrice⁴. Il ne lui manque que la couronne. Elle en sera ceinte magnifiquement dans une fresque de l'antique basilique Saint-Clément. « La Vierge Mère est assise sur un trône somptueux. Elle est vêtue en impératrice d'Orient, coiffée d'un diadème à pendeloques de perles, ayant au cou un collier de perles à rangs nombreux⁵. » Enfin, comme pour nous enlever toute hésitation sur le sens qui s'attache à ces compositions, voici que, sur une fresque similaire de Sainte-Marie-Antique, le pape Adrien Ier (772-795) fait inscrire ces mots évocateurs :

MARIA REGINA⁶

1. *Dict. Arch. et Lit.*, art. *Mosaïque*, t. XII, col. 210 et 211 (fig. 8509). — Cf. t. X, col. 1037 et 1038.

2. *L. c.*, col. 212 (fig. 8511). — 3. *Études*, t. 95 (1903), p. 836.

4. *Dict. Arch. et Lit.*, art. S. *Marie in Domnica*, t. X, col. 2088-2091 (fig. 7730). — Cf. t. XII, col. 107 (fig. 8474) et 243.

5. *Ibid.*, art. *Clément*, t. III, col. 1890 (fig. 3027).

6. *Ibid.*, art. *Forum chrétien*, t. V, col. 2016.

La Vierge-Reine ! N'est-ce pas elle encore que le pape Jean VII (705-707) avait voulu représenter — mais cette fois-ci toute seule, sans l'Enfant — dans l'oratoire qu'il lui consacrait à Saint-Pierre au Vatican¹? Figure centrale d'une grande mosaïque, elle se détachait sur un fond d'or, debout dans l'attitude de l'Orante. Parée comme une impératrice byzantine, elle avait une robe de pourpre garnie de broderies et de perles, et sur son front scintillait une couronne précieuse à pendeloques. A ses pieds se tenait le Pape dans l'attitude du donateur, tandis qu'à droite courait l'inscription verticale :

BEATAE DEI GENITRICIS SERVUS²

C'est le même Jean VII qui faisait graver une inscription analogue sur l'ambon de Sainte-Marie-Antique. Nous en savons le sens : servir Marie, c'est professer sa Royauté.

Un autre trait encore. Dans une mosaïque du VII^e siècle, à Parenzo, Notre Dame est assise sur un trône avec l'Enfant sur ses genoux, selon le thème habituel. Mais au-dessus d'elle apparaît une main venue du ciel : elle tient la couronne fleurie qu'elle s'apprête à poser sur la tête de la Vierge³. Sans doute est-ce là une des premières représentations de la scène du Couronnement de la Vierge. On en retrouve un autre exemple dans une miniature du X^e siècle⁴, et, plus tard, les porches de nos cathédrales, leurs absides et leurs verrières sauront nous offrir le même sujet sous des formes variées⁵.

1. *Dict. Arch. et Lit.*, art. *Marie*, t. X, col. 2033 (fig. 7724).

2. *Ibid.*, art. *Jean VII*, t. VII, col. 2208-2210 (fig. d'ensemble 6164). — Cf. t. V, col. 1773-1775 (fig. 4511, Vierge seule), et t. X, col. 1038.

L'Oratoire fut démoli en 1606, pour les agrandissements de Saint-Pierre, mais la Vierge se voit encore à Saint-Marc de Florence, où elle fut alors transportée.

3. On en pouvait voir une reproduction à la belle exposition d'art marial oriental organisée en mars dernier par les Pères Dominicains de Latour-Maubourg.

4. Rohault de Fleury, *La Sainte Vierge*, Paris, 1878, t. I, p. 248 (planche 60).

5. Cf. E. Mâle, *L'Art religieux du XII^e siècle en France*, Paris, 1928 (3^e éd.), p. 183 sq. — *L'Art religieux du XIII^e siècle en France*, Paris, 1931 (7^e éd.), p. 248 sq.

En attendant, on reproduit dans nos régions les modèles classiques rencontrés en Italie. La Vierge à l'Enfant surmonte de multiples autels, sur lesquels sont gravées diverses inscriptions. Celle qu'Hincmar de Reims rédige en 845 est une belle description, imitée de Prudence :

*Virgo Maria tenet hominem regemque Deumque
Viscibus propriis natum de flamine sancto¹.*

Alcuin surtout excelle en ce genre. C'est à la Reine qu'il s'adresse en propres termes, car c'est elle qu'il voit sur l'autel :

*Virgo Dei Genitrix, nostrae regina salutaris,
Hic precibus famulis auxiliare tuis!*

ou encore :

*Auxiliare tuis precibus, pia Virgo Maria,
Aeterni regis famulos, regina polorum².*

Comme en Orient, mais avec moins de violence, une poussée s'exercera contre le culte des images. On n'ira pas jusqu'à les détruire : « *Nec frangimus, nec adoramus* », tel est le mot d'ordre, dont les *Livres Carolins* se font l'écho. « Comment, dit-on, discerner des représentations profanes ces images de la Vierge et de l'Enfant ? Pourquoi chercher à travers les œuvres de la terre celle qui règne dans le ciel ? »

Unde necesse est ut quisquis eam adorare desiderat, non in coelorum fucis, non in materialibus opificiis, non in quibuslibet officinis, sed illo mentis aciem figat, quo eam cum Christo regnare constat³.

En dépit des controverses, il demeure donc « évident » que Marie règne avec le Christ dans le ciel. Ambroise Autpert disait de son côté que « personne ne met la chose en doute », et

1. *Ad imaginem Dei Genitricis in ipso altari positam*. M. G. H. : *Poetae*, t. III, p. 409 (P. L., 125, 1202 A). — Cf. *Dittochacon*, XXVII. P. L., 60, 102 A (*Corpus* de Vienne, t. LXI, p. 441).

2. *Ad avam B. M. V.*, M. G. H. : *Poetae*, t. I, p. 305 et 338 (P. L., 101, 771 A et 757 C).

3. *Libri Carolini*, l. IV, cap. XXI. P. L., 98, 1229 C.

Wallafrid Strabon pensait que la Royauté de la Vierge « n'a pas besoin d'explication ». N'est-ce pas, au fond, ce qu'il nous importait de savoir ?

IV. — Essai de synthèse doctrinale

On peut se rendre compte maintenant du chemin parcouru pendant ces quatre siècles qui ont suivi le concile d'Éphèse. Il est considérable. A peine éclose, la croyance explicite à la Souveraineté de Marie se développe rapidement. Prolongeant les premières affirmations, encore rares malgré leur caractère catégorique, tout un vocabulaire s'est formé. Extrêmement riche en sa variété, il devait devenir d'un emploi universellement généralisé. C'est un fait, déjà constaté depuis longtemps et qu'il faut retenir, que la Vierge Mère de Dieu a surtout été regardée par nos pères dans la foi comme notre Reine, et non comme notre Mère¹. Il y a prédominance très nette du premier titre sur le second, et c'est seulement beaucoup plus tard que les proportions seront renversées. Tandis que les Latins, en leur langue plus pauvre, n'ont guère à leur service que les termes *Dōmina* ou *Regina*, les Grecs mobilisent toutes les ressources dont ils disposent. Marie est pour eux *κυρία*, *δέσποινα*, *βασίλις* (ou *βασίλισσα*), *ἄνασσα* (ou *ἀνάσσουσα*), sans que l'on semble se soucier de mettre entre toutes ces expressions des nuances bien déterminées. La Vierge est à la fois : *ἡ βασίλις*, *ἡ κυρία*, *ἡ δέσποινα*, et les titres s'accumulent, au besoin dans une même phrase, pour renforcer l'idée de Souveraineté. C'est cela qui importe et que l'on veut avant tout souligner. Marie est aussi vraiment Reine que Mère de Dieu, *ἡ ὄντως βασίλις*, *ἡ ὄντως δέσποινα*.

A ces simples appellations, qui ont par elles-mêmes une valeur absolue, s'ajoutent facilement des précisions particulières. La Vierge est la Reine du ciel, la Souveraine des Anges, la Reine des Vierges, la Reine du genre humain. Il faut se garder toutefois

1. Cf. F. Vernet, *La Spiritualité médiévale*, Paris, 1929, p. 86. — M. Jugie, *Theophanes Nicaenus*, Rome, 1935, p. xxix et xxx (cf. *D. T. C.*, t. VIII, col. 824).

d'y voir une restriction quelconque. La Royauté de Marie ne connaît pas de limites en son extension : elle est véritablement universelle. Les termes courants, *Dōmina nostra*, *ἡ δέσποινα ἡμῶν*, peuvent déjà le laisser entendre, car ils n'englobent pas que les seuls humains, mais de multiples affirmations très explicites ne permettent sur ce point aucun doute. Il n'est que de relire quelques-uns des textes cités pour y rencontrer des expressions comme celles-ci : Souveraine du ciel et de la terre, Reine de toutes les créatures, *Domina mundi*, *Regina mundi*, *Regina poli*, *ἔλου τοῦ κόσμου δέσποινα* ou *παντᾶν κόσμου*. Le royaume de la Reine est identique à celui du Christ-Roi, et aucun être créé ne lui est étranger.

Mais ne s'agirait-il pas d'un simple primat d'excellence, et non point d'une Royauté proprement dite ? A pareille question, la réponse est aisée. Certes, l'on ne manque pas de célébrer l'incomparable dignité de la Mère de Dieu, et l'on ne se fait pas faute de la déclarer toute belle, toute sainte, toute proche de Dieu, incomparablement plus grande que tous les anges ou les saints, et supérieure à toute créature, mais ce n'est pas en ce sens, impropre et dérivé, que l'on entend son universelle Royauté. A tel point que l'on est assez embarrassé pour trouver un seul texte qui doive nécessairement recevoir cette interprétation. Au contraire, les expressions fourmillent, qui manifestent l'exercice d'une royauté véritable, impliquant autorité sur les sujets et influence sur leur orientation vers la fin dernière. Toutes choses sont soumises à Marie, et elle a domination sur elles. Elle est maîtresse et elle règne. Mieux encore, elle dirige et conduit à leur terme tous ceux qui sont sous son empire ; elle a soin de tout, et rien ne lui échappe. Il pourrait suffire de rapeler ici les expressions de Basile de Séleucie : « *Ρέγισ-νομος* dans la paix, *διετέγγει εἰρηναῶς* », ou celles du moine Alcuin : « *Atque dies nostros precibus rege semper ubique* ». Relisons du moins deux textes fort clairs en leur simplicité : Wallafrid Strabon fournira le premier :

Revera etenim mater Regis Christi regum regina, mater Domini

dominorum, DOMINA debuit nuncupari, PER QUAM lumen fidei et gratiae accipientes DUCAMUR ad ineffabilem Dei omnipotentis visionem... (P. L., 114, 859.)

Quant au second, on ne peut mieux faire que de le demander à saint Jean Damascène, grand théologien du privilège marial :

Regarde vers nous, bonne Souveraine, mère du bon Maître ; CONDUIS et DIRIGE nos affaires à ton gré, ἄγχις τε καὶ φέρεις τὰ καθ' ἡμᾶς ὁπῶν βούλοιο; réprime les assauts de nos mauvais instincts, apaise la tempête et GUIDE-NOUS (καθοδηγεῖσθε) vers le port tranquille de la divine volonté ; rends-nous dignes de la félicité future. (P. G., 96, 721 A B.)

L'expression qui est ici employée ne doit pas nous donner le change. Lorsque saint Jean Damascène demande à Marie de diriger nos affaires « à son gré », il n'entend nullement signifier que la Royauté de la Vierge est pleinement autonome et que ses vœux sont efficaces par eux-mêmes. Il sait trop bien que la Reine ne fait que participer au pouvoir de son divin Fils et qu'il n'y a qu'un seul Dieu et Seigneur de toutes choses. C'est encore dépasser manifestement sa pensée que de lui faire dire que Marie « commande à toutes les créatures¹ ». Le terme dont il se sert, πάντων κυριεύτων δεσπόζουσα, n'a point ce sens particulier, mais signifie simplement « être le maître, avoir domination », ce qui est tout différent, et n'apporte aucune précision sur les modalités de cette Souveraineté.

Ces nuances ont leur intérêt, car c'est toute la nature du royal privilège qui s'y trouve engagée. On s'est peut-être trop fié sur ce point à des traductions qui manquaient de rigueur. Pourquoi, par exemple, traduire πάντων κυριεύτων par omnibus impero ? Rien n'y autorise. Compte tenu de ce fait, les différents textes qui semblaient pouvoir être invoqués en faveur d'un pouvoir proprement juridictionnel doivent être définitivement

1. De fide orth., l. IV, c. xxiv. Migne traduit ici : omnibusque creatis imperat, et de même le P. Chevalier, *op. cit.*, p. 129.

2. Pitra, *Analecta sacra*, t. I, p. 515. Il s'agit d'un texte qui est proprement de Romanos.

éliminés du débat. A peine en subsiste-t-il l'un ou l'autre, dont on ne saurait d'ailleurs trop presser le sens, comme cette phrase, somme toute assez vague, d'Ildefonse de Tolède : « Quam plene famulari hujus imperiiis opto. »

Il faut le redire¹, la Royauté de Marie n'a pas été assimilée dans les premiers siècles à celle d'un roi véritable, exerçant par lui-même le triple pouvoir législatif, exécutif et judiciaire. On bien l'on se contente d'affirmer un pouvoir royal réel, mais sans en préciser le mode, ou bien, si, d'aventure et sans le chercher directement, ce pouvoir se trouve décrit avec plus de détails, c'est la souveraine puissance d'intercession de la Mère de Dieu qui est mise en lumière. Certes l'association de la Vierge à la Royauté du Christ, comme aussi le prestige personnel de son exemple et de ses vertus, restent clairement perçus, mais ce que l'on n'a pas imaginé, c'est une action immédiate d'ordre juridictionnel. A ce point de vue, la Reine n'agit que par son Fils, NATI IMPERIO mundi dominatrix². Elle est forte avant tout de son crédit, disons mieux, de son autorité auprès du Roi. Elle ne cesse pas d'interpeller le Seigneur pour ses dévots serviteurs, et sa demande est toujours efficace. Que l'on relise entre autres les textes déjà cités de saint André de Crète, de saint Germain de Constantinople, de Joseph l'Hymnographe, du Pseudo-Athanase, d'Alcuin, de Raban Maur, de l'anonyme de Paul Diacre, on n'y trouvera pas autre chose. Cela est d'ailleurs tout à fait dans la mentalité générale de ces auteurs. Pour eux, Marie est cause de notre salut avant tout, parce qu'elle nous donne le Christ ; elle est médiatrice auprès du médiateur ; elle est « illuminatrice », moins par elle-même qu'en engendrant le Sauveur, lumière du monde³.

1. Le sujet a été touché dans une précédente étude sur *Marie, Reine du monde*, dans *Bulletin de la Soc. fr. d'Études mariales*, 1937, p. 30 sq. Un examen plus approfondi des textes anciens n'a pu que confirmer encore, du point de vue traditionnel, la manière de voir qui s'y trouve soutenue.

2. P. L., 82, 729. Arevalo croit pouvoir reconnaître ici la main de saint Ildefonse.

3. Bède, *In Luc.* l. I, c. VIII. P. L., 92, 316 D. — Pseudo-Haymon,

D'autre part, la pensée des impératrices de l'Orient, qui inspirent souvent les conceptions des artistes imagiers, n'est pas sans renforcer cette manière de voir¹. La Mère du divin Roi agit à leur façon « selon qu'il convient à sa condition de femme », dit en propres termes le Pseudo-Athanase. Cela ne veut pas dire cependant qu'il y ait similitude absolue de pouvoir dans les deux cas. Non, la Reine du monde n'est comparable à aucune reine de la terre. Sa puissance est plus grande, plus étendue, plus efficace : elle peut ce qu'elle veut, car elle peut tout demander, sans crainte d'être repoussée. Ses interventions auprès du Roi sont même à un certain point autoritatives, car elle est dûment accréditée pour plaider en notre faveur et nous obtenir toute grâce, *ἐν γὰρ τῆς καὶ προσέτις*.

Dans ces conditions, on comprend pourquoi il est fait si souvent appel « aux prières de la Souveraine ». N'est-ce point par là qu'elle peut agir le plus efficacement et nous est avant tout secourable? « Atque dies nostros *precibus Rege* semper ubique », dit magnifiquement Alcuin (P. L., 104, 749 B), ou comme s'exprime à son tour Raban Maur : « Regina Virgo..., tu nobis pandas regna poli *precibus* » (P. L., 142, 1623 C). Prière, c'est vrai, mais prière qui n'est pas supplication indigente comme la nôtre, prière de la Mère de Dieu et prière de la Reine, « associée d'amour » à toute l'œuvre du divin Roi !

C'est en effet dans la maternité divine de Marie que l'on a vu la raison d'être de sa Souveraineté universelle. Le fait est si clair en ce qu'il a d'essentiel, qu'il est superflu d'y insister. Quelques nuances toutefois sont à relever.

En premier lieu, les textes postérieurs au Concile d'Éphèse ont permis de mieux saisir comment cette doctrine s'enracinait dans le récit évangélique. C'est parce que la Vierge est la Mère du Christ qui est Roi, parce qu'elle est la « Mère du Seigneur »,

P. L., 148, 32 C. — Wallafrid Strabon, *In Init. Evang. S. Matth.*, P. L., 144, 859 B. — Raban Maur, *In Matth.* I. I. c. 1, P. L., 107, 744 B (cf. P. L., 140, 464 C).

1. Cf. C. Chevalier, *op. cit.*, p. 212-214.

ou même simplement parce qu'elle est « Marie », que le titre de Reine et de Souveraine lui appartient de droit. Certaines expressions d'Origène, de saint Pierre Chrysologue, de Chrysippe de Jérusalem, de Timothée de Jérusalem ou de Modeste de Jérusalem indiquaient déjà nettement le cheminement de la pensée primitive, mais peu à peu les choses s'accroissent et prennent davantage de relief. « *Kevera etenim mater Regis Christi regnum, REGINA, mater Domini dominorum, DOMINA debuit nuncupari* », dit avec assurance Wallafrid Strabon (P. L., 144, 859 C). De son côté, le Pseudo-Athanase n'est pas moins affirmatif :

Puisque celui qui est né de la Vierge est Roi et le Seigneur Dieu, celle qui, par sa grâce, l'a engendré mérite véritablement d'être appelée REINE, SOUVERAINE et Mère de Dieu. (P. G., 28, 937 A.)

Cette référence évidente au donné révélé est d'importance capitale, car elle conditionne la valeur dogmatique qu'il convient de reconnaître à la croyance en la Royauté de Marie. Si l'on y regarde de près, cette vérité est contenue dans le dépôt révélé, exactement de même façon que la maternité divine elle-même. Le procédé qui l'a mise au jour est de tout point analogue à celui qui devait aboutir à la définition du Concile d'Éphèse. Dès lors, faut-il se contenter de voir là une simple conclusion théologique, sanctionnée par l'enseignement de l'Église universelle ? Ou bien ne doit-on pas plutôt parler de vérité, implicitement, mais formellement révélée, susceptible d'être définie à son tour comme un dogme de foi ? Tout semble incliner vers cette dernière attitude¹.

La question invite à considérer un autre texte, dont nous

1. Il y aurait peut-être là également une constatation tendant à faciliter la définition de la médiation universelle de Marie, de préférence même à sa maternité spirituelle. Puisque l'exercice de la Royauté englobe celui de la médiation, envisagée dans sa phase actuelle (dispensation des grâces par intervention auprès du Souverain Médiateur), ne pourrait-on pas rattacher l'enseignement traditionnel à ce titre de Reine ou de Souveraine qui se dégage si aisément du récit évangélique et ne saurait se réduire à une simple appellation, dépourvue de tout pouvoir royal correspondant ?

avons constaté plusieurs fois l'influence, celui du psaume XLIV, 10 : *Adstibat Regina a dextris tuis...* Il n'est pas douteux que nombre d'auteurs examinés ici y ont vu une prédiction prophétique de la Royauté de Marie. Certains vont même jusqu'à dire que la Vierge est bien cette Reine dont parlait le psalmiste¹. D'autres, au contraire, semblent plutôt envisager une accommodation. « Quam potenter ad se traxit versiculum illum propheticum », dit l'anonyme de Paul Diacre (*P. L.*, 95, 1492 A). En réalité, c'est tout un problème de méthodologie qui se pose ici. L'interprétation commune, celle de saint Athanase, saint Jean Chrysostome, saint Jérôme et saint Augustin, entend ce texte de l'Église, et non point de Marie. Mais Marie est membre éminent de l'Église et, par surcroît, « figure » de l'Église. Dans quelle mesure ce passage d'un sens à l'autre n'est-il pas en conséquence légitime ? Jusqu'à quel point peut-on soutenir ce que la *Glossa ordinaria* remarque à ce propos : « Quae de Ecclesia generaliter hic dicuntur, ad Mariam specialiter referri possunt » (*P. L.*, 143, 911 C) ? Seule une étude d'ensemble, qui aurait son intérêt, mais nous entraînerait trop loin, pourrait le déterminer avec exactitude.

Tout en se maintenant sur les bases fondamentales du texte évangélique pour dégager les notions qu'il renferme, on ne s'est pas contenté d'envisager la maternité divine toute seule. Sans doute la Mère du Roi doit être appelée Reine, mais l'on voit aussi dans l'exaltation de la Vierge l'aboutissement moral de l'affection reconnaissante du Christ pour sa Mère. Il y a entre eux réciprocité de bons offices et communication de biens : « Ventris pro hospitio restituendo thronum », disait Venance Fortunat. La Royauté de Marie demeure un don, une grâce insigne, mais elle est commandée par une suprême convenance, que saint Jean Damascène, Ambroise Autpert, Paschase Radbert et l'anonyme de Paul Diacre se plaisent à souligner. L'intimité étroite qui s'établit entre Jésus et Marie par la divine maternité, et qui se continue tant d'années sur la terre, ne leur paraît

1. Georges de Nicomédie, *P. G.*, 100, 1425 B.

pas pouvoir être rompue dans le ciel. Tous deux sont à jamais, et en toutes choses, « associés d'amour », selon les termes incomparables du moine Ambroise Autpert : « Teque ipse Rex regum, ut matrem veram et decoram sponsam prae omnibus diligens AMORIS AMPLEXU SIBI ASSOCIAT. » (*P. L.*, 39, 2134.)

A la lumière de cet enseignement, certaines expressions prennent un sens très fort. Marie règne vraiment AVEC le Christ, CUM CHRISTO regnat, τῷ Ἰησοῦ καὶ τῷ Θεῷ ἀρυσθῆναι¹; ΣΥΜΒΑΣΙΑΡΧΟΥΣΑ², Christo CONREGNANS². Entre le Roi et la Reine, l'association est totale, non seulement par communication du titre et des honneurs royaux, mais jusque dans l'exercice même de la Royauté. Voilà pourquoi la prière de la Reine du monde n'est pas une faible demande, ni son intercession une simple suppliation ; ses interventions auprès du Souverain Roi ont toute l'autorité que leur donnent un mutuel amour et un commun accord de volontés. Volontiers, les témoins de l'ancienne tradition nous diraient que celui-ci ne fait rien « nisi de voluntate genitricis suae Reginae mundi³ ». A défaut de ces précisions, il plaira sans doute d'entendre un grand panégyriste du IX^e siècle, Nicétas David :

Inimement unie à son Époux, elle entre avec lui dans le palais nuptial, très pur et très saint. RÉGNANT AVEC LUI, elle négocie notre salut, et COOPÈRE AVEC le Père, le Fils et l'Esprit-Saint, maintenant et toujours, dans les siècles des siècles⁴.

Malheureusement, si cet aspect du problème est déjà bien mis en lumière, la théologie de la coopération de Marie à la Rédemption est encore trop peu développée pour que l'on puisse escompter y trouver un nouveau titre à la Royauté. L'allusion au mérite

1. Saint Jean Damascène, *Hom. III in Dom.* 4, *P. G.*, 96, 756 B (cf. 760 B).

2. Hincmar, *Carmen de B. M.*

3. Fr. Coster († 1619), *Libellus Societatis*, lib. V, *Salutationis Angelicae explicatio*. Ingolstadt, 1588, p. 545.

4. *Orat. I, In diem natalem SS. Dei Genitricis* : Καὶ συμπαραδούουσα, τὴν ἡμετέραν προσέθει σοφιστῶν, καὶ συνεργεῖ τῷ Πατρὶ καὶ τῷ Υἱῷ καὶ τῷ ἁγίῳ Πνεύματι. *P. G.*, 405, 27 AB. — Cf. *Bulletin de la Soc. fr. d'Études mariales*, 1937, art. cit., p. 61-66.

de la Vierge et au martyre de la Passion, rencontrée chez l'anonyme de Paul Diacre, reste trop vague pour que l'on en puisse faire beaucoup de cas. Mais devant tant de richesses accumulées par ailleurs, a-t-on le droit de se montrer exigeant ?

Il eût été bien étonnant que toute cette doctrine restât lettre morte et n'eût point de conséquences pratiques. La nature même des documents où nous l'avons rencontrée démontre le contraire. Homélies pour les fêtes de la Vierge et des saints, pieux épisodes conservés dans la vie des saints personnages, poèmes et offices liturgiques, images et statues, en un mot tout ce qui imprègne le plus la trame de la vie quotidienne des simples fidèles, telle est la source la plus féconde où nous avons puisé. Lors même que les écrits plus savants ou les commentaires de l'Écriture apportaient leur précieuse contribution, ils reflétaient encore le sentiment populaire, unanime et profond.

Les titres de « Reine » et de « Souveraine » qui se pressent sur les lèvres ne sont pas vaines formules et correspondent à une attitude intime de l'âme. Et quelle est donc cette attitude, sinon celle que ces termes mêmes décèlent, celle du serviteur, humble et misérable, devant sa Souveraine, puissante et secourable ? On a aimé se déclarer serviteur de la Mère de Dieu, et l'on a su se vouer à son service. Ce n'était d'ailleurs pas pour se détourner du Christ, mais bien au contraire pour se soumettre plus aisément et plus pleinement à son empire. Contre les attaques des briseurs d'images on ne manque pas de préciser que les honneurs rendus à Notre Dame rejaillissent en définitive sur son propre Fils. On ne voit nulle difficulté à les servir tous deux à la fois, et nulle incompatibilité entre leurs Royautés. « *Sic honor transit in Regem*, dit saint Ildefonse, qui defertur in famulatum reginae. »

Ce service d'ailleurs a des exigences, et le même saint Ildefonse en détaille les modalités : *prompte, fidélier, plene, ardentier, avidé*. Il réclame avant tout une grande fidélité dans l'observance de la loi du Seigneur et le regret sincère de nos fautes. Il n'y a pas en effet d'hommage plus agréable à notre Souveraine que

celui d'une vie toute sainte, à l'imitation de la sienne, et Paschase Radbert ou l'anonyme de Paul Diacre rappellent à ce propos la parole de l'Écriture (Eccli., xv, 9) : « Non est speciosus laus in ore peccatoris ¹. » Mais il y a mieux à faire encore, c'est de « se consacrer » tout entier, corps et âme, au service de la Reine. Saint Ildefonse, saint Jean Damascène, et beaucoup d'autres sans doute, sont allés jusque-là.

La majesté de la Reine commande également le respect et la crainte, mais seuls les méchants ont vraiment à la redouter et sentent le poids de sa puissance. « Sciant quia nomen tibi Domina. » Pour ses fidèles serviteurs, au contraire, elle est « la Bonne Souveraine, Mère du Bon Maître ». Ils peuvent en toute occurrence compter sur son secours, car sa volonté de miséricorde est égale à sa puissance.

Oui, ô Souveraine, s'écrie saint Germain de Constantinople, (tu es) mon refuge, ma vie et mon soutien, mon armure et ma fierté, mon espérance et ma force. Donne-moi de jouir..., dans la céleste demeure, des dons ineffables et incompréhensibles de ton Fils. Tu as, je le sais, le pouvoir qui marche de pair avec ta volonté, car tu es Mère du Très-Haut. C'est ce qui autorise mon audace. Que je ne sois donc point frustré dans mon attente, ô Souveraine toute pure ² !

Que subsistera-t-il de cet enseignement et de ces pratiques dans les siècles qui vont suivre ? Tout, pouvons-nous répondre sans hésiter. Certains auteurs tomberont dans l'oubli, qu'importe ! D'autres survivront, et d'autres apparaîtront à leur tour. Mais plus encore que les livres, c'est la foi vivante du monde chrétien qui assure la pérennité des croyances, et, quand cette foi est profondément ancrée au cœur de tous, aucune parcelle ne s'en peut perdre et les pénétrations de l'intelligence font de constants progrès. La doctrine de la Royauté de Marie ne faillira pas à cette loi, et les développements que saura lui donner notre moyen âge latin mériteraient à bon droit de retenir longuement l'attention. « Lorsqu'il s'agit de notre Reine, la

1. P. L., 30, 152 B (cf. P. L., 95, 1197 C).

2. In *Praesent. SS. Deip.*, II. P. G., 98, 320 AB.

mère de notre Roi, disait un vieil apocryphe copte, celui qui parle n'est jamais en peine, et ceux qui l'écoutent ne perdent point leur temps¹. » Cette réflexion est peut-être un encouragement à poursuivre l'enquête ; qu'elle soit du moins aujourd'hui notre excuse.

H. BARRÉ, C. S. Sp.

1. F. Robinson, *Coptic Apocryphal Gospels : Sahidic fragments of the life of the Virgin*, dans *Texts and Studies*, t. IV, n. 2, p. 27 (passage cité par G. Burdo, dans *Études*, t. 108 (1906), p. 628).

Ce texte est regardé comme appartenant au ve siècle.